

Suez

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Suez

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Suez,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Suez relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation de la valeur recouvrable des *goodwills*

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2024, les <i>goodwills</i> s'élèvent à M€ 4 574 et représentent 21,4 % du bilan des comptes consolidés.</p> <p>Comme indiqué dans la note 8 « Goodwills » de l'annexe aux comptes consolidés, les <i>goodwills</i>, tout comme les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces <i>goodwills</i> sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes d'actifs générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.</p> <p>Les modalités de réalisation de ces tests sont décrites dans la note 8.3 « Test de perte de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les tests de dépréciation nécessitent l'utilisation d'hypothèses et d'estimations dont la réalisation est par nature incertaine, notamment :</p>	<p>Pour l'évaluation de la valeur recouvrable des <i>goodwills</i>, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ apprécier la pertinence de la détermination des UGT ;▶ prendre connaissance des modalités d'identification des indices de perte de valeur et de mise en œuvre des tests annuels de perte de valeur ;▶ rapprocher les données utilisées dans les tests de perte de valeur avec les prévisions des flux de trésorerie établies aux bornes de chaque UGT par la direction des différentes « Business Units » de votre groupe et validées par la gouvernance du groupe ;▶ examiner les modalités et les hypothèses telles que définies dans la note 8.3 de l'annexe aux comptes consolidés et, en particulier ;▶ les prévisions de flux de trésorerie ;▶ le taux de croissance long terme de 2 % appliqué au flux de trésorerie libre normatif de la dernière année pour évaluer la valeur terminale ;

- ▶ les prévisions des flux de trésorerie établies pour la période 2025-2034 pour l'UGT R&R France et pour la période 2025-2029 pour les autres UGT, et liées aux conditions d'exploitation prévues par le comité exécutif, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire et les perspectives de marché ;
 - ▶ la valeur terminale, déterminée par application du taux de croissance long terme au flux de trésorerie après impôts de la dernière année des prévisions ;
 - ▶ les taux d'actualisation spécifiques à chaque UGT, déterminés en fonction des caractéristiques des entités opérationnelles concernées et du niveau de risque reflété dans les flux de trésorerie.
- ▶ apprécier, en incluant des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit, les taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et la méthode de calcul des prévisions de flux de trésorerie ;
 - ▶ examiner les analyses de sensibilité effectuées par la direction de votre groupe dont les résultats sont présentés dans la note 8.4 « Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur recouvrable des *goodwills* étant sensible à la fluctuation de ces hypothèses et estimations, nous avons considéré son évaluation comme un point clé de l'audit.

■ Comptabilisation des contrats de construction

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans les notes 1.4 « Utilisation d'estimations et du jugement - Evaluation des marges à terminaison des contrats de construction » et 5.1 « Résultat Opérationnel Courant » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement des coûts selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement. 	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons porté une attention particulière aux filiales dont le chiffre d'affaires lié aux contrats de construction est significatif dans les comptes consolidés. Nos travaux ont, d'une part, consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance de l'environnement de contrôle, des procédures et des systèmes d'information spécifiques mis en place ; ▶ tester les contrôles jugés clés relatifs au processus de suivi des contrats de construction, notamment concernant la gestion de projet, l'allocation et l'imputation des coûts aux contrats ; ▶ recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ; ▶ rapprocher les données relatives au chiffre d'affaires, aux coûts et à la marge issues de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale ;

- ▶ la direction met à jour ces estimations pour la préparation des comptes consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser ;
- ▶ lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques à recevoir du contrat, votre groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.
- ▶ apprécier les estimations et les hypothèses concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la comptabilisation d'éventuelles pertes à terminaison sur la base de notre expérience et des réalisations passées ;
- ▶ pour les activités portant sur des contrats de faibles valeur unitaire et niveau de risque, procéder à une analyse du portefeuille de contrats à travers l'examen des variations significatives.

D'autre part, nous avons porté une attention particulière à un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :

- ▶ contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice :
 - ▶ évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice ;
 - ▶ contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, liés au contexte géopolitique, etc.).

Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont notamment consisté à :

- ▶ s'entretenir avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des projets (examen des évolutions du projet, des risques, des coûts à engager pour finir le projet) ;
- ▶ rapprocher les coûts à terminaison examinés lors de ces entretiens aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement ;
- ▶ comparer les montants prévus dans les contrats, et les avenants le cas échéant, avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Suez par votre assemblée générale du 2 décembre 2021.

Au 31 décembre 2024, nos cabinets étaient dans la quatrième année de leur mission sans interruption, dont trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 11 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG Audit

Signé par :

3580FA4BFB1B414...

Malcom Sossou

DocuSigned by:

24C3426DD32E453...

Vincent Coste

Signed by:

D63D72CA1D274D5...

Jean-Christophe Goudard

Comptes consolidés au 31
décembre 2024 de la
Société Suez S.A.

1. États financiers consolidés

1.1 État de la situation financière consolidée

	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs non courants			
Goodwill	8	4 574	4 542
Actifs incorporels	9	3 943	4 056
Actifs corporels	9	2 261	2 165
Droits d'utilisation	10.1	701	553
Actifs financiers non courants	6.2	387	423
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	11	2 738	2 604
Actifs contrats non courants	5.3	56	49
Impôts différés actifs	7.2	474	621
Autres actifs non courants	5.3	11	9
Total Actifs non courants		15 145	15 021
Actifs courants			
Actifs financiers courants	6.2	301	152
Stocks	5.3	312	274
Clients et autres débiteurs	5.3	3 035	3 125
Actifs contrats courants	5.3	313	296
Créances d'impôts exigibles	5.3	109	65
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	1 282	1 204
Autres actifs courants	5.3	844	711
Total Actifs courants		6 196	5 827
Total Actif		21 341	20 848
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		5 797	5 892
Participations ne donnant pas le contrôle	12.4	452	424
Total Capitaux Propres		6 249	6 316
Passifs non courants			
Provisions non courantes	13	1 154	1 170
Passifs financiers non courants	6.2	6 362	6 080
Passifs contrats non courants	5.3	164	221
Impôts différés passifs	7.2	1 159	1 179
Autres passifs non courants	5.3	37	44
Total Passifs non courants		8 877	8 693
Passifs courants			
Provisions courantes	13	161	149
Passifs financiers courants	6.2	390	302
Fournisseurs et autres créditeurs	5.3	2 375	2 193
Passifs contrats courants	5.3	589	572
Dettes d'impôts exigibles	5.3	96	64
Autres passifs courants	5.3	2 605	2 560
Total Passifs courants		6 216	5 839
Total Passif et Capitaux Propres		21 341	20 848

1.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires		9 189	8 880
Achats		(2 247)	(2 311)
Charges de personnel		(2 458)	(2 356)
Amortissements, dépréciations et provisions		(908)	(875)
Autres charges opérationnelles		(3 627)	(3 538)
Autres produits opérationnels		178	209
Résultat opérationnel courant	5.1	127	8
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers		(27)	(18)
Restructurations		(52)	(71)
Effets de périmètre		6	6
Résultats de cessions et autres		(39)	(16)
Résultat des activités opérationnelles	5.2	15	(90)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		179	170
<i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	11.1	48	47
<i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	11.2	131	124
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		194	80
Coût de l'endettement financier		(189)	(174)
Autres produits et charges financiers		16	25
Résultat financier	6.1	(173)	(148)
Impôt sur les résultats	7	(196)	(50)
Résultat net		(175)	(117)
Résultat net part du Groupe		(211)	(146)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		36	29

Au 31 décembre 2024, le résultat net part du Groupe inclut un effet net d'impôt de (163) millions d'euros au titre des effets des PPA ((176) millions d'euros pour le résultat net) contre respectivement (165) millions d'euros et (178) millions d'euros au 31 décembre 2023

1.3 Etat consolidé du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le	31 décembre 2023	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le
Résultat Net	(175)	(211)	36	(117)	(146)	29
Couverture d'investissement ^(a)	(14)	(14)	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières) ^(b)	(29)	(29)	0	(21)	(21)	(0)
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	0	0	-	(2)	(2)	-
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	7	7	-	23	23	(0)
Ecart de conversion ^(c)	174	169	5	(135)	(119)	(16)
Total éléments recyclables	138	134	5	(134)	(118)	(16)
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	19	19	-	(33)	(33)	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	30	30	-	(56)	(56)	-
Pertes et gains actuariels	(8)	(8)	-	(36)	(36)	0
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	2	2	-	10	10	-
Instruments de capitaux propres	(6)	(6)	-	(4)	(4)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total éléments non recyclables	(13)	(13)	-	(30)	(30)	0
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	1	1	-	(4)	(4)	-
Autres éléments du résultat global	126	121	5	(164)	(148)	(16)
Résultat global	(50)	(90)	41	(281)	(294)	12

(a) Fin juin 2024, le Groupe a mis en place des produits dérivés (cross-currency swaps) qualifiés de couverture d'investissement net, pour un montant nominal de 600 millions d'euros, afin de couvrir ses participations détenues en Chine. La part efficace comptabilisée en capitaux propres au titre de ces couvertures d'investissement net est de (14) millions d'euros.

(b) Dans le cadre des refinancements obligataires réalisés en 2022 et 2023, le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé. Les gains réalisés de 314 millions d'euros ont été enregistrés en capitaux propres. Ils sont recyclés en résultat pendant la durée de vie des obligations sous-jacentes. Au 31 décembre 2024, le montant à la clôture s'élève à 231 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2024, les 174 millions d'euros d'écarts de conversion proviennent principalement de la livre sterling pour 82 millions d'euros, du Yuan chinois pour 62 millions d'euros et du dollar de Hong-Kong pour 34 millions d'euros. En décembre 2023 les (135) millions d'euros provenaient principalement du Yuan chinois pour (97) millions d'euros et du dollar de Hong-Kong pour (50) millions d'euros et de la livre sterling pour 33 millions d'euros.

1.4 Etat de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2023	6 180 415 958	62	5 808	88	202	(267)	5 892	424	6 316
Résultat net				(211)			(211)	36	(175)
Autres éléments du résultat global				(13)	(35)	169	121	5	126
Résultat global				(224)	(35)	169	(90)	41	(50)
Dividendes distribués en numéraire ^(a)								(25)	(25)
Augmentation de capital du 5 juillet 2024 ^(b)	500 000	-	-				-		-
Augmentation de capital du 19 juillet 2024 ^(b)	175 926	-	-				-		-
Augmentation de capital du 20 juillet 2024 ^(b)	998 976	-	-				-		-
Augmentation de capital de la part des participations ne donnant pas le contrôle ^(c)							-	5	5
Transactions entre actionnaires ^(d)				(9)			(9)	(9)	(17)
Regroupement d'entreprises ^(e)							-	17	17
Autres variations				3			3	(1)	2
Capitaux propres au 31 décembre 2024	6 182 090 860	62	5 808	(142)	167	(98)	5 797	452	6 249

- (a) Des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 25 millions d'euros.
- (b) Les augmentations de capital sont détaillées en note 12.2.
- (c) Augmentation de capital souscrite par des minoritaires de 5 millions d'euros notamment dans le Groupe EnviroServ pour 2 millions d'euros, en Pologne pour 2 millions d'euros, en Tunisie pour 1 millions d'euros et en Chine pour 1 millions d'euros.
- (d) Les groupes Suez et Renault ont renforcé leur partenariat industriel. Cette opération a eu un impact dans les détections et contrôles de plusieurs entités en France chez Recyclage et Valorisation (voir Note 3.2). Les impacts à fin décembre 2024 s'élevaient à (7) millions d'euros en Capitaux part du Groupe et à (9) millions d'euros dans les participations de donnant pas le contrôle. En Chine, en novembre, Suez a souscrit à 10% de détections supplémentaires dans une entités mise en équivalence pour un impact de (1) millions d'euros dans les en Capitaux part du Groupe.
- (e) En Chine, deux entités précédemment mises en équivalence sont désormais consolidées en intégration globale. L'impact de cette opération sur la part minoritaire s'établit à 19 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe a acquis une entité en Pologne en juillet 2024 avec des minoritaires s'élevant à (2) million d'euros.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2022	6 177 872 266	62	6 112	(38)	201	(149)	6 189	424	6 613
Résultat net				(146)			(146)	29	(117)
Autres éléments du résultat global				(30)	1	(119)	(148)	(16)	(164)
Résultat global				(176)	1	(119)	(294)	12	(281)
Dividendes distribués en numéraire ^(a)								(23)	(23)
Augmentation de capital du 6 janvier 2023 ^(b)	102 929 337	1	96				97		97
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette) ^(b)	(102 929 337)	(1)	(96)				(97)		(97)
Augmentation de capital du 5 juin 2023 ^(c)	1 000 000	-	1				1		1
Augmentation de capital du 20 juillet 2023	1 543 692	-					-		-
Affectation du report à nouveau antérieur				(62)	62		-		-
Affectation du résultat 2022				(243)	243		-		-
Augmentation de capital de la part des participations ne donnant pas le contrôle							-	8	8
Transactions entre actionnaires ^(d)				(5)			(5)	1	(4)
Regroupement d'entreprises ^(e)							-	1	1
Autres variations				1			1	0	1
Capitaux propres au 31 décembre 2023	6 180 415 958	62	5 808	88	202	(267)	5 892	424	6 316

- (a) Des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 23 millions d'euros.
- (b) Le 6 janvier 2023, dans le cadre de du plan d'actionnariat salarial "Go Suez Classique" et « Go Suez Multiple » réservé aux salariés, il avait été effectuée une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires pour un montant total de 97 millions. Ces actions ordinaires sont considérées comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe.
- (c) Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.
- (d) Rachat de participations ne donnant pas le contrôle de la société Scori ; le montant présenté correspond à l'écart entre le prix payé et la valeur comptable de ces participations.
- (e) Entrée des participations ne donnant pas le contrôle à la suite notamment d'une acquisition en République tchèque.

1.5 État consolidé des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net		(175)	(117)
Amortissements, dépréciations et provisions		931	875
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		114	129
Quote-part de résultat net des coentreprises		(48)	(47)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		(131)	(124)
Résultat financier	6.1	173	148
Résultats de cession et effets de périmètre		(5)	6
Autres éléments sans effet de trésorerie		4	(1)
Charge d'impôt	7	196	50
Marge brute d'autofinancement avant résultat financier et impôt		1 058	919
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(91)	(108)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	5.3	121	20
Flux issus des activités opérationnelles		1 088	831
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis ^(a)	3.2	(3)	(496)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	3.2	(31)	(9)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	3.2	(21)	(8)
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		(1)	10
Cessions d'instruments de capitaux propres		2	1
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		(1)	33
Investissements corporels et incorporels	9	(598)	(511)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9	12
Intérêts financiers reçus		55	37
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		1	3
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		0	0
Variation des prêts et créances financières		(3)	(100)
Flux issus des activités d'investissement		(590)	(1 027)
Plans de souscription d'actions par les salariés		-	97
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		6	9
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées		-	(14)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle ^(b)		(48)	(45)
Nouveaux emprunts et dettes financières	6.2.1	157	1 283
Remboursement de dettes de location	6.2.1	(184)	(177)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	6.2.1	(81)	(1 331)
Intérêts financiers sur dette de location		(18)	(6)
Intérêts financiers versés		(259)	(217)
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés	6.2.1	9	33
Flux issus des activités de financement		(419)	(368)
Total des flux de la période		80	(562)
Effet des variations de change et divers		(2)	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 204	1 766
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 282	1 204

(a) Au 31 décembre 2023, ce montant correspond principalement au paiement de l'ajustement de prix pour 122 millions d'euros et du complément de prix pour 284 millions d'euros au titre de l'acquisition du nouveau Suez réalisée en janvier 2022, à l'acquisition de Vissershok, ainsi qu'à l'acquisition de Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd au Royaume-Uni.

(b) Dont 28 millions d'euros de dividendes versés aux minoritaires de l'Asie et 9 millions d'euros versés aux minoritaires de la France au 31 décembre 2024.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Présentation du Groupe

La société Suez S.A. (ex Sonate Bidco SA) a été créée le 15 juillet 2021 afin de permettre l'acquisition, auprès de Veolia, d'un ensemble d'activités de l'ancien groupe Suez consécutivement à l'aboutissement le 18 janvier 2022 de l'OPA de Veolia, la prise de contrôle de ce périmètre s'étant produite le 31 janvier 2022. Elle est contrôlée à 97% par la société Suez Holding SAS (ex Sonate Topco SAS, dont les actionnaires sont Meridiam Sustainable Water & Waste Fund – 40%, GIP IV Highbury Luxco – 40% et Caisse des Dépôts et CNP Assurances – 20%), créée le 4 juin 2021 dans le cadre du rachat des activités Suez cédées par Veolia, et à 3% par les salariés.

Les activités du Groupe, composé de la société Suez S.A. et de toutes les filiales qu'elle contrôle, s'articulent essentiellement autour :

- De l'eau municipale (Eau France) et le recyclage et la valorisation des déchets (R&V France) en France ;
- Des activités dans l'eau dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine, Australie ;
- Des activités de déchets au Royaume-Uni, ainsi que des activités de déchets dangereux en France et en Afrique du Sud.

1.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe établis au 31 décembre 2024 (ci-après « les états financiers ») ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3, et des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros et arrondis au million d'euros le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Suez S.A. le 16 avril 2025 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.

1.3 Référentiel

En application du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe sont fournies pour les exercices 2024 et 2023 et sont établies conformément au Règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Les états financiers sont conformes aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers sont identiques à celles retenues pour les états financiers 2023, à l'exception des normes IFRS et amendements dont l'application est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 et présentés ci-après.

1.3.1 Normes IFRS et amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les normes IFRS et amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

Textes	Impacts
Amendements IFRS 16 – Dette de location dans une transaction de cession-bail	Ces amendements n'ont pas d'impact pour le Groupe.
Amendements IAS 1 – Classement courant/non courant des passifs, et Passifs non courants assortis de clause d'exigibilité anticipé (covenants)	Le Groupe a des emprunts avec des covenants tels que décrits dans la note 6.4.6.3 de l'annexe. Au 31 décembre 2024, aucun de ces covenants n'était en défaut.
Amendements IAS 7 & IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs	Il n'existe pas d'affacturage inversé au sein du Groupe, ces amendements n'ont pas d'impact au 31 décembre 2024.
Décision de l'IFRS IC - Informations à fournir sur les produits et les charges des secteurs à présenter (IFRS 8)	Le Groupe présente l'information sectorielle conformément à la décision de l'IFRIC IC.

1.3.2 Normes IFRS et amendements applicables après 2024 et non anticipés

- Amendements IAS 21 – Absence de convertibilité
- Amendements IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers
- Amendements IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats d'électricité dépendant de facteurs naturels
- Amendements ciblés aux IFRS (améliorations annuelles)
- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

Les estimations significatives réalisées et les jugements exercés par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés portent principalement sur :

Note	Libellé	Estimations / jugements
3.2	Regroupements d'entreprises	<p>Evaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises</p> <p>Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.</p>
4	Information sectorielle	<p>Regroupements d'activités et d'entités à effectuer pour la présentation des secteurs opérationnels au regard de leurs caractéristiques économiques et d'autres critères de la norme IFRS 8.</p>
5.1	Résultat opérationnel courant	<p>Evaluation du chiffre d'affaires de l'activité Eau réalisé et non relevé, dit « en compteur »</p> <p>Le chiffre d'affaires de l'activité Eau réalisé sur les segments de clientèle, qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable, est estimé à la date de clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant, et de confirmer a posteriori, que les risques d'erreur dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant, peuvent être considérés comme non significatifs.</p> <p>Evaluation des marges à terminaison des contrats de construction</p> <p>La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet, ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.</p> <p>Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.</p> <p>Evaluation des passifs de renouvellement</p> <p>Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.</p>
7	Impôts sur les sociétés	<p>Evaluation des déficits fiscaux reportables activés</p> <p>Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que les entités disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme et de projections complémentaires lorsque nécessaire.</p>
8	Goodwill	<p>Evaluation de la valeur recouvrable du goodwill, autres actifs incorporels et corporels</p> <p>Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels et corporels, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et sur le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à comptabiliser des pertes de valeur.</p>
9	Actifs incorporels et corporels	
13	Provisions et passifs éventuels	<p>Evaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges, ainsi que les provisions pour reconstitution de sites</p>

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont notamment, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance, ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que le Groupe estime les plus appropriées à la date d'arrêté des comptes.

En date d'arrêté des comptes, il n'y a à la connaissance du Groupe, aucun élément indiquant que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés. En outre, il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants estimés de provisions.

14	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	Evaluation des engagements de retraite L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues à la date d'arrêté des comptes, pour évaluer les engagements, sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse actuarielle pourrait avoir un impact significatif.
----	---	--

1.5 Risques climatiques

Dans sa feuille de route Développement Durable 2023-2027, SUEZ s'est fixé des objectifs visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux risques physiques et de transition posés par le changement climatique. Ces objectifs sont essentiels pour soutenir ses politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En ce qui concerne les émissions de GES, les activités du Groupe ont un impact direct sur le changement climatique à travers ses émissions générées principalement par les activités de gestion de l'eau et des déchets. SUEZ s'engage à atténuer le changement climatique en s'engageant à augmenter la part des énergies renouvelables dans sa consommation totale, à contribuer à l'autosuffisance électrique en Europe et à réduire ses émissions de GES. En particulier, en matière d'énergies renouvelables, SUEZ a signé en 2024 ses deux premiers contrats d'achat d'électricité photovoltaïque. Ces accords portent sur l'électricité produite par les installations photovoltaïques d'ENGIE situées au sein des installations de stockage de déchets non dangereux de SUEZ à Gueltas (Ouest de la France) et à Vémars, près de Paris.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme d'innovation ambitieux pour trouver les meilleures solutions pour atténuer ces émissions et développer des technologies permettant de répondre aux enjeux de développement durable du Groupe et de ses clients. SUEZ investira 40 millions d'euros d'ici 2027 dans des programmes de R&D dédiés à ces technologies.

En ce qui concerne les risques physiques posés par le changement climatique, SUEZ a analysé toutes les activités qui pourraient être particulièrement vulnérables aux risques physiques, telles que les événements météorologiques extrêmes et la pénurie d'eau. Cette approche permet à SUEZ de faire face à la fois aux risques physiques aigus, tels que les inondations, et aux risques chroniques tels que les sécheresses et les vagues de chaleur, qui sont des analyses clés pour ses opérations dans des zones géographiques sensibles telles que la France, l'Afrique du Sud, l'Australie et l'Inde. En plus des mesures prises ou prévues pour protéger ses infrastructures critiques, les conséquences négatives du risque physique sont atténuées par la dispersion de l'empreinte géographique et, en fin de compte, la couverture d'assurance contre les dommages matériels.

La feuille de route du développement durable 2023-2027 aborde également les risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, tels que l'évolution de la réglementation, la dynamique du marché (principalement des changements de comportement qui devraient réduire la production de déchets et la consommation d'eau) et les changements technologiques, tels que la production d'énergie renouvelable et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Ces risques peuvent également générer d'importantes opportunités d'affaires pour le Groupe puisqu'il est bien positionné sur le développement de nouveaux modèles économiques visant à réduire la taxe carbone pour les clients potentiels susceptibles d'être touchés, mais aussi sur des solutions digitales telles que des systèmes de contrôle intelligents pour les incinérateurs, et des outils numériques avancés dans le traitement des eaux usées.

Lors de l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Groupe a intégré les risques liés au climat et les impacts estimés de sa feuille de route le cas échéant. Il s'agit principalement des projections de flux de trésorerie futurs utilisées pour les tests de dépréciation, où des dépenses d'investissement et d'exploitation supplémentaires (dépenses de R&D, investissements pour répondre au changement climatique, plans d'action pour réduire les émissions, etc.) liées à la feuille de route du développement durable ont été incluses dans les plans d'affaires des initiatives déjà lancées. De même, les développements commerciaux tels que le captage, l'utilisation et les possibilités de stockage du carbone ont été inclus dans le plan d'affaires puisqu'ils se sont déjà transformés en projets concrets.

Il n'y a pas d'autres impacts évalués par le Groupe qui devraient affecter les comptes consolidés de l'exercice 2024. Dans l'ensemble, la prise en compte des risques climatiques et des plans d'atténuation qui leur sont associés n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe en 2024.

Note 2 Opérations majeures de l'exercice

2.1 Signature d'un contrat d'affacturage

Le Groupe a mis en place sur le premier semestre 2024 un contrat d'affacturage pour un montant total financé par le factor de 180 millions d'euros. Ce programme concerne des filiales du secteur Recyclage et Valorisation en France.

Les termes de ce contrat d'affacturage prévoient que SUEZ cède à BNP Paribas Factor, selon une fréquence déterminée, le solde de certaines créances commerciales.

Après acceptation et paiement des créances par le factor, Suez transfère tous ses droits, actions garanties et accessoires attachés aux créances payées à ce dernier. SUEZ transfère également le bénéfice d'une assurance qu'il aura souscrite préalablement et dont l'objet est la couverture du risque de non-paiement des créances par ses clients. Il s'agit d'un contrat d'affacturage sans recours.

Suez se charge de recouvrer les créances affacturées et les montants ainsi collectés sont remis à BNP Paribas Factor.

Ce programme d'affacturage est déconsolidant au sens d'IFRS 9. En effet, SUEZ transfère les droits contractuels liés aux flux de trésorerie et la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées.

En contrepartie de la trésorerie reçue du factor, SUEZ décomptabilise les créances cédées de son état de situation financière. Les cessions de créances se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

Au 31 décembre 2024, le montant net financé par le factor s'élève à 137 millions d'euros.

2.2 Power Purchase Agreements

Les Power Purchase Agreements (ou « PPA ») sont des contrats d'énergie renouvelable de moyen et long terme, qui permettent à Suez de se fournir en énergie verte pour sa consommation électrique, à un prix stable et défini. Cette énergie verte est fiable et certifiée, ces contrats de PPA permettant l'obtention des certificats d'origine d'énergie verte associés.

Le groupe Suez a signé 6 contrats de PPA effectifs à compter de l'exercice 2024, représentant un volume de production d'environ 105 GWhs par an et pour une durée comprise entre 10 et 20 ans. L'énergie renouvelable dont font l'objet ces contrats de PPA est l'énergie solaire. Les centrales solaires photovoltaïques sont situées en France : dans les régions Grand Est, Centre Val-de-Loire, Ile-de-France et Bretagne.

Ces premiers PPA, pour SUEZ, répondent à l'un de ses objectifs pour le Climat inscrits dans sa feuille de route développement durable : porter à 70% la part de l'électricité durable dans sa consommation électrique d'ici 2030 au niveau mondial, et 100% en Europe.

	Nombre de contrats	Type	Date de début	Durée moyenne (en années)	Production (en GWh/année)	Traitement comptable
Quaero Capital	4	PPA	2023	10 ans	64,7	Contrat d'achat
Engie Green	2	PPA	2024	20 ans	40,6	Contrat d'achat
Total PPAs	6	-	-	-	105,3	

Une analyse a été effectuée pour déterminer le traitement comptable à appliquer à chaque contrat. Tous les contrats sont traités comptablement comme des achats classiques (livraisons physiques), dans la mesure où ils bénéficient de l'exemption « own-use » stipulée dans la norme IFRS 9.

2.3 Congés payés et arrêts de travail

La loi DDADUE publiée le 24 avril 2024 est venue mettre en conformité le droit français avec le droit de l'UE et clarifier les droits / obligations des salariés et employeurs. En effet, pour rappel, par plusieurs arrêts du 13 septembre 2023, la Cour de cassation avait mis en évidence la non-conformité du droit français par rapport au droit de l'Union européenne concernant la question de l'acquisition de droits à congés payés pour des salariés en arrêt maladie. Selon cette jurisprudence de la Cour de cassation, tous les arrêts de travail, quelle qu'en ait été l'origine ou la durée, donnaient droit à l'acquisition de congés payés.

La loi DDADUE porte désormais sur les arrêts de travail de longue durée pour raisons non professionnelles et, prévoit les règles de report, de prescription et de forclusion applicables.

Le montant comptabilisé à ce titre en provision s'élève à 6 millions d'euros (pour rappel, au 31/12/2023 la provision comptabilisée suite aux décisions de la Cour de Cassation en 2023 était de 5 millions d'euros).

2.4 Environnement macroéconomique

Les dynamiques inflationnistes amorcées au cours des années précédentes se sont poursuivies en 2024. Le Groupe compense l'impact au travers d'une part de l'ajustement / la mise en place de clauses de variation de coût et, d'autre part, par la mise en place de contrats de couverture et de production / vente en ce qui concerne les coûts liés à l'électricité.

Concernant en particulier les prix de marché de l'électricité, ces derniers ont été marqués par des conditions exceptionnelles en 2024, liées principalement à des prix du gaz naturel et du carbone qui restent très élevés.

Suez étant un consommateur et un producteur d'électricité, cette évolution majeure a impacté le groupe :

- sur ses achats d'électricité : les coûts d'électricité sont restés élevés en 2024, la totalité des achats ayant été couverte courant 2023 pour protéger le groupe des évolutions du marché de court terme. Suez a bénéficié en 2024 d'aides gouvernementales à l'énergie avec des subventions exceptionnelles en France,
- sur ses ventes d'électricité : les recettes d'électricité sont restées élevées en 2024 compte tenu de la hausse des prix de marché en 2023.

A noter toutefois que le Groupe présente une position nette vendeur en électricité.

2.5 Conséquences du cyclone Chido à Mayotte

Le 14 décembre 2024, l'île de Mayotte a été dévastée par le passage du cyclone Chido.

Suez est implantée à Mayotte où le Groupe intervient essentiellement dans le traitement des déchets ménagers, avec la gestion du seul site d'enfouissement de l'île, mais également dans le traitement de déchets industriels, de leur recyclage, et de produits dangereux. Suez dispose de 75 employés à Mayotte.

L'ampleur des dégâts, ainsi que la capacité de l'île à remettre en fonctionnement les services essentiels sont encore incertains. A ce jour, le Groupe n'est pas en mesure d'estimer les éventuelles conséquences financières liées au passage du cyclone, tant d'un point de vue état des installations que continuité de l'activité.

Note 3 Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale ;
- les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- la mise en équivalence s'applique :
 - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net ;
 - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Selon cette méthode, une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » reprend la quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode d'intégration est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés, selon les modalités propres à chaque méthode d'intégration.

La liste des principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est présentée en Note 18.

Méthodes de conversion des états financiers en devises locales

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les états de situations financières sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes consolidés (en euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers des sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des « autres éléments du résultat global ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, et sont donc convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Regroupements d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. La mise en œuvre de cette méthode implique les étapes suivantes :

- identification de l'acquéreur ;
- détermination de la date d'acquisition ;
- détermination du prix d'acquisition transféré par l'acquéreur au vendeur au titre du regroupement d'entreprises ;
- identification, classement et évaluation des actifs acquis et des passifs assumés de l'entité acquise ;
- évaluation des intérêts minoritaires ;
- comptabilisation et évaluation du goodwill ou du gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses ;
- comptabilisation post-regroupement d'entreprises.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs acquis et passifs repris identifiables et, le cas échéant, de la réévaluation à la juste valeur de la part antérieurement détenue.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet ») ; ou
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).

Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Au 31 décembre 2024, aucun actif et passif détenu en vue de leur vente n'a été constaté dans les comptes.

3.2 Principales variations de périmètre

Les principales variations de périmètre intervenues sur l'exercice 2024 sont les suivantes :

- À la suite du changement des pactes d'actionnaires les sociétés Chengdu and Chongzhou sont désormais consolidées selon la méthode d'intégration globale.
- Les cessions de Suez Brésil (Nova Olinda, Suez Brasil, DHPP et RCME) et de Suez Chili (SerPrAm) respectivement en mai 2024 pour une moins-value de cession de 11 millions d'euros, et en septembre 2024 pour une moins-value de cession de 4 millions d'euros.
- La prise de contrôle de la société SEG en février 2024 (acquisition supplémentaire de 51%), avec pour effet la revalorisation de la quote-part de la société précédemment détenue à 49%, qui a entraîné un impact de 4 millions d'euros dans le compte de résultat.
- La prise de contrôle de la société ARA Cursus en juillet 2024.
- Les groupes Suez et Renault ont noué un partenariat industriel au travers de la société The Future is Neutral (TFIN), aux termes duquel Suez apporte en nature sa participation de 50 % dans la société Re-Sources Industries Holding (RIH) à TFIN, et injecte des liquidités supplémentaires dans le capital de TFIN (13 millions d'euros). A l'issue de cette opération, le groupe Suez :
 - détient une participation de 18% dans le capital du groupe TFIN et de ses filiales, lui conférant une influence notable,
 - acquiert 6% de participations additionnelles dans l'entité Boone Comenor – Metalimpex et,
 - cède partiellement 32% de ses intérêts dans la société RIH générant une plus-value de 15 millions d'euros.

Réconciliation des prix d'acquisition avec le tableau des flux de trésorerie

La réconciliation entre les prix d'acquisition et les montants présentés en flux de trésorerie d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024
Prix d'acquisition des titres acquis sur l'exercice 2024	(60)
Ecart entre ajustements de prix provisionnés sur l'exercice 2023 et payés sur l'exercice 2024	(4)
Trésorerie nette acquise	10
Prix d'acquisition net de la trésorerie acquise	(54)
Eléments au TFT :	
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie acquise	(3)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et co-entreprises	(31)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(21)

Note 4 Information sectorielle

Afin de mettre en œuvre efficacement la stratégie du Groupe, qui vise à se recentrer autour de ses deux métiers historiques, l'organisation du Groupe a évolué au cours de l'exercice 2023, et les reportings internes suivis par le principal décideur opérationnel du Groupe ont été mis à jour en conséquence.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des segments et après prise en compte des critères de regroupement, trois secteurs opérationnels regroupant les activités des différentes business units ont été retenus pour présenter l'information sectorielle du Groupe. Ils ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le directeur général,

membre du Comité Exécutif, et considéré comme principal décideur opérationnel du Groupe :

- Eau ;
- Recyclage et Valorisation ;
- Autres activités.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, les indicateurs présentés correspondent à ceux régulièrement fournis au principal décideur opérationnel via les reportings internes, à savoir Chiffre d'affaires, EBITDA, EBIT et Investissements, ainsi que les informations incluses dans ces indicateurs visées par le paragraphe 23 d'IFRS 8, à savoir les Dotations aux amortissements et les Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées.

4.1 Secteurs opérationnels

Le Groupe est réparti selon les secteurs à présenter suivants :

- **Eau** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels.
- **Recyclage et Valorisation** : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals et les déchets dangereux.
- le secteur **Autres activités** est principalement constitué des activités Digital Solutions et holdings, dont Suez S.A.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA et EBIT font l'objet d'une réconciliation aux comptes consolidés.

4.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

4.2.1 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Externe	Intragroupe	Total	Externe	Intragroupe	Total
Eau ^(a)	3 416	49	3 466	3 400	47	3 469
Recyclage et Valorisation ^(b)	5 712	51	5 763	5 371	53	5 402
Autres activités	60	189	250	109	189	297
Elimination des transactions internes	-	(290)	(290)	-	(289)	(289)
Total chiffre d'affaires	9 189	-	9 189	8 880	-	8 880

(a) dont un chiffre d'affaires total réalisé par l'activité Eau France de 2 080 millions d'euros en 2024 et 2 082 millions d'euros en 2023.

(b) dont un chiffre d'affaires total réalisé par l'activité R&V France de 3 357 millions d'euros en 2024 et 3 129 millions d'euros en 2023.
Les ventilations ci-dessus sont réalisées sur la base de la zone géographique de gestion du secteur.

4.2.2 EBITDA

L'EBITDA par secteur se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Eau	Recyclage et Valorisation	Autres Activités	Total	Eau	Recyclage et Valorisation	Autres Activités	Total
Chiffre d'affaires	3 416	5 712	60	9 189	3 400	5 371	109	8 880
Achats	(723)	(1 488)	(35)	(2 247)	(829)	(1 442)	(40)	(2 311)
Charges de personnel	(990)	(1 223)	(245)	(2 458)	(981)	(1 128)	(247)	(2 356)
(-) Paiement fondé sur des actions	-	-	32	32	(0)	-	28	28
Amortissements, dépréciations et provisions	(338)	(437)	(134)	(908)	(339)	(437)	(99)	(875)
Autres charges d'exploitation	(1 315)	(2 386)	72	(3 627)	(1 315)	(2 294)	69	(3 538)
(-) Charges nettes décaissées des concessions	188	130	-	319	175	132	-	306
Autres produits d'exploitation	58	83	37	178	44	109	56	209
(+) Résultat incluant l'impact des MEE	167	18	(6)	179	148	22	(1)	170
EBITDA	801	846	(84)	1 563	643	770	(27)	1 386
dont effets des PPA	(10)	(3)	-	(13)	(11)	(4)	-	(15)

4.2.3 Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Eau	167	148
Recyclage et Valorisation	18	22
Autres activités	(6)	(1)
Total Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	179	170

4.2.4 EBIT

L'EBIT peut être rapproché du Résultat Opérationnel de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2024
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	127	8
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	179	170
(-) Autres	(2)	(2)
EBIT	304	177

L'EBIT par secteur se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
		dont effets PPA		dont effets PPA
Eau	261	(120)	175	(123)
Recyclage et Valorisation	268	(97)	206	(92)
Autres activités	(224)	(11)	(204)	(13)
Total EBIT	304	(228)	177	(229)

4.2.5 Dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
		dont effets PPA		dont effets PPA
Eau	(343)	(110)	(349)	(112)
Recyclage et Valorisation	(453)	(96)	(428)	(88)
Autres activités	(128)	(11)	(95)	(13)
Total Dotations aux amortissements	(923)	(218)	(872)	(214)

4.2.6 Investissements de maintenance et de développement

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Eau	(162)	(179)
Recyclage et Valorisation	(362)	(288)
Autres activités	(74)	(44)
Total Investissements	(598)	(511)
<i>dont CAPEX de maintenance</i>	<i>(278)</i>	<i>(271)</i>
<i>dont CAPEX de développement</i>	<i>(319)</i>	<i>(240)</i>

4.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires présenté ci-dessous est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
France métropolitaine	5 467	5 265
Royaume-Uni	1 417	1 221
Reste de l'Europe	792	917
Asie	577	598
Reste du monde	937	879
Chiffre d'affaires	9 189	8 880

Note 5 Activités opérationnelles

5.1 Résultat Opérationnel Courant

Les activités principales du Groupe Suez comprennent :

- La gestion de l'eau : production et distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, modernisation des installations de traitement de l'eau, construction d'usine de dessalement d'eau de mer, méthanisation des boues issues de l'assainissement des eaux usées.
- Le recyclage et la valorisation des déchets : collecte et traitement des déchets à travers le recyclage des matières, la transformation des déchets en ressources et la valorisation énergétique, traitement des déchets dangereux.

Le Groupe s'adresse à une clientèle large composée de collectivités publiques, entreprises industrielles ou tertiaires et de particuliers.

La variété des modèles d'affaires mis en œuvre par le Groupe se traduit par des formes contractuelles diverses, propres aux métiers considérés, adaptés aux juridictions locales, à la nature et aux besoins de clients.

Le Groupe exerce ses activités au travers notamment des contrats de concession, des contrats de prestation de services ou vente de biens, des contrats de construction (hors concession) suivis ou non d'exploitation.

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

Contrats de concession (IFRIC 12)

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et du Recyclage et Valorisation est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

Un contrat de concession entre dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 quand l'infrastructure est contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public à rendre grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15, c'est-à-dire que les services fournis par le concessionnaire dans le cadre du contrat de concession, doivent être comptabilisés et évalués selon les dispositions d'IFRS 15. Les contrats de concession incluent généralement deux obligations de prestation :

- la prestation de construction englobe la création de nouvelles infrastructures, l'extension ou l'amélioration

d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas à l'avancement, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client (concédant) prend ainsi le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La méthode de mesure de l'avancement est généralement l'avancement par les coûts. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 5.3.3), tant que la construction est en cours. À la date de mise en service, l'actif sur contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le Groupe est rémunéré pour cette prestation.

Ainsi :

- L'actif devient une créance, donc un actif financier, quand Suez obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante de financement significative au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par Suez. Ce schéma comptable, dit modèle de la créance financière, s'applique notamment aux contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères),
- Lorsque Suez n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, mais un simple droit à facturer les usagers du service public, alors l'actif devient un actif incorporel (Suez est payé en substance par l'utilisateur) (voir Note 9.1). Ce schéma, dit modèle de l'incorporel, correspond à la majorité des contrats de concession du Groupe,
- enfin, lorsque Suez obtient en contrepartie de la prestation de construction, d'une part un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, et d'autre part un droit à facturer les usagers, alors la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier à hauteur du droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, et un actif incorporel pour le montant résiduel. Ce schéma correspond au modèle « mixte » et concerne certains contrats de valorisation de déchets en France et au Royaume-Uni où les clients s'engagent à saturer en partie les capacités des installations.
- la prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable ; traitement de déchets...) et la réalisation des dépenses de

renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12 :

- Dans le modèle de la créance financière, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance ; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires ;
- Dans le modèle de l'incorporel, l'actif incorporel est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client (usagers) sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires, au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le Groupe peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier ;
- une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes ; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs ;
- une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Au sein du Groupe, les paiements répondant à cette définition existent principalement au sein des contrats de concession relevant du modèle incorporel en Europe Centrale.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans l'état de la situation financière en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique). Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif (uniquement quand cette indemnisation est contractuellement prévue) ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

Contrats d'exploitation, prestations de services et ventes de biens

Eau

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m³ (voir Note 1.4).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Recyclage et Valorisation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe, dans l'activité de collecte des déchets ;
- en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur-électricité notamment) et le tri (vente de matières premières – papiers, cartons, verres, métaux, plastiques).

Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement probable qu'il n'y ait pas d'ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

Le Groupe ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses co-contractants en tant qu'acteur principal que s'il :

- porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale ;
- réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les co-contractants ;
- et réalise un important travail de supervision technique de telle façon qu'il prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Contrats d'ingénierie, contrats de construction suivis ou non d'exploitation / maintenance

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en

charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus des clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats.

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats. Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

Le Groupe comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle il a obtenu la quasi-certitude de se voir attribuer les contrats et que la recouvrabilité est assurée.

Le Groupe comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

- sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières) ;
- procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur ;
- et qu'il s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite étalés en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client et sont ainsi inclus dans le résultat opérationnel courant.

5.1.1 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Eau	2 772	2 694
Recyclage et valorisation	5 700	5 357
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services	718	829
TOTAL	9 189	8 880

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel et par zone géographique est présenté en Note 4.

5.1.2 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avantages à court terme	(2 418)	(2 321)
Paiements fondés sur des actions	(32)	(28)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(9)	(8)
TOTAL	(2 458)	(2 356)

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la Note 15. Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 14. Le montant ci-dessus correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 14.2) et sur régimes à cotisations définies (voir Note 14.3).

5.1.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprises.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amortissements	(923)	(872)
dont amortissements relatifs aux PPA	(218)	(214)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(3)	(8)
Variation nette des provisions ^(a)	18	5
TOTAL	(908)	(875)

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 14.1. et qui sont incluses dans les charges de personnel

Les amortissements de l'exercice s'élèvent à 923 millions d'euros contre 872 millions d'euros en 2023. Cette variation est principalement expliquée par l'augmentation des amortissements des droits d'utilisation pour 16 millions d'euros ainsi qu'à l'entrée en consolidation des entités Cawleys et Devon en fin d'année 2023 dans le périmètre UK avec l'impact d'une année complète d'amortissement en 2024 contre un mois en 2023 (10 millions d'euros).

Les amortissements comprennent 218 millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs reconnus et/ou revalorisés dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition au titre de l'acquisition des activités :

- Nouveau Suez pour 169 millions d'euros, contre 172 millions d'euros en 2023
- IWS pour 13 millions d'euros, contre 13 millions d'euros en 2023
- Suez R&R UK pour 30 millions d'euros, contre 26 millions d'euros en 2023, la variation étant liée à l'allocation du prix d'acquisition de Devon et Cawleys
- Enviroserv pour 6 millions d'euros, contre 2 millions d'euros en 2023, la variation étant liée à l'allocation du prix d'acquisition de Vissershok

Les amortissements se répartissent à hauteur de :

- 335 millions d'euros pour les actifs corporels (dont 45 millions d'euros au titre des réévaluations d'actifs corporels),
- 386 millions d'euros pour les actifs incorporels (dont 170 millions d'euros sur les relations clients et les brevets / technologies identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition)
- et 199 millions d'euros pour les droits d'utilisation (dont 2 millions d'euros sur l'amortissement des droits d'utilisation dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition).

La répartition par nature d'actif figure dans les Notes 9 et 10.

5.1.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur	% CA	Valeur	% CA
Autres produits opérationnels	178	2%	209	2%
Autres charges opérationnelles	(3 627)	(39)%	(3 538)	(40)%
Sous-traitance	(1 543)	(17)%	(1 418)	(16)%
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(436)	(5)%	(405)	(5)%
Dépenses d'entretien	(484)	(5)%	(504)	(6)%
Charges nettes décaissées des concessions	(319)	(3)%	(306)	(3)%
Personnel extérieur	(165)	(2)%	(162)	(2)%
Coûts de location	(138)	(1)%	(132)	(1)%
Coûts des constructions	(174)	(2)%	(111)	(1)%
Frais d'assurance	(94)	(1)%	(91)	(1)%
Frais de transport	(107)	(1)%	(91)	(1)%
Pertes sur créances	(37)	0%	(29)	0%
Autres charges	(133)	(1)%	(288)	(3)%
TOTAL	(3 449)	(38)%	(3 329)	(37)%

5.2 Résultat des activités opérationnelles

Le résultat des activités opérationnelles s'obtient en intégrant au résultat opérationnel courant les éléments suivants à caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent :

- pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur le goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;
- charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37 ;
- effets de périmètre. Cette ligne regroupe :
 - les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
 - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
 - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
 - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés ;
- autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres ;
- autres opérations non récurrentes à caractère significatif.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat opérationnel courant		127	8
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2.1	(27)	(18)
Restructurations	5.2.2	(52)	(71)
Effets de périmètre	5.2.3	6	6
Résultats de cessions et autres	5.2.4	(39)	(16)
Résultat des activités opérationnelles		15	(90)

5.2.1 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pertes de valeur		
Actifs corporels et incorporels	(21)	(12)
Droits d'utilisation	(2)	(1)
Actifs financiers	(3)	(11)
Total	(25)	(24)
Reprises de pertes de valeur		
Actifs corporels et incorporels	(9)	3
Droits d'utilisation	-	2
Actifs financiers	8	2
Total	(1)	6
Total	(27)	(18)

Au 31 décembre 2024, les pertes de valeur nettes des reprises sur actifs corporels, incorporels et financiers s'élèvent à (27) millions d'euros, correspondant principalement à la dépréciation de trois sites de l'activité Recyclage et Valorisation en France pour (14) millions d'euros, d'un site à Shanghai pour (4) millions d'euros, de titres non consolidés chez RVF pour (2) millions d'euros et d'un site au Royaume-Uni pour (2) millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les pertes de valeur nettes des reprises sur actifs corporels, incorporels et financiers s'élevaient à (18) millions d'euros, correspondaient essentiellement à des pertes sur contrats au Royaume-Uni pour (13) millions d'euros, ainsi qu'à la dépréciation complémentaire des titres Inflowmatix suite à sa recapitalisation pour (3) millions d'euros.

5.2.2 Restructurations

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges de restructuration décaissées	(54)	(65)
Variation nette des provisions pour restructuration	2	(5)
Total	(52)	(71)

Au 31 décembre 2024, les charges de restructuration s'élèvent à (52) millions d'euros, correspondant principalement :

- à des frais de départ et de fermetures de sites pour (26) millions d'euros, principalement en France mais également en Chine, et
- à des coûts de transformation pour (19) millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les charges de restructurations de (71) millions d'euros correspondaient à des frais de départ et des fermetures de sites pour (34) millions d'euros et à des coûts de transformation pour (29) millions d'euros dont (10) millions d'euros au titre de l'intégration du Nouveau Suez.

5.2.3 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2024, les effets de périmètre s'élèvent à 6 millions d'euros. Ce résultat correspond principalement aux opérations liées au partenariat avec Renault pour un montant de 15 millions d'euros, aux cessions de Suez Brésil et Suez Chili pour (16) millions d'euros, à la prise de contrôle d'une société en France pour 4 millions d'euros et à la cession d'une filiale en Chine pour 4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, ce poste comprenait principalement la plus-value nette de cessions réalisées sur l'exercice, dont Latis Scientific et DETS pour 7 millions d'euros.

5.2.4 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Cessions et mises au rebut d'actifs corporels et incorporels	(3)	(10)
Cessions de titres	(2)	(2)
Autres	(34)	(3)
Total	(39)	(16)

Au 31 décembre 2024, les résultats de cessions correspondent notamment à la mise au rebut de compteurs chez Suez Eau France pour (6) millions. Les autres éléments non récurrents incluent notamment les effets d'un litige commercial pour (17) millions d'euros et des coûts d'implémentation de projet SaaS non immobilisables pour (14) millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les cessions et mises au rebut correspondaient essentiellement à la mise au rebut de compteurs chez Suez Eau France pour (12) millions d'euros. Les autres éléments non récurrents correspondaient principalement aux frais de l'opération Go Suez pour (3) millions d'euros.

5.3 Besoin en fonds de roulement

5.3.1 Variation du besoin en fonds de roulement

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du besoin en fonds de roulement net au cours des exercices 2024 et 2023, et la réconciliation de cet indicateur avec celui présenté dans l'état consolidé des flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets de change	Autres variations	31 décembre 2024	
Stocks	(+)	274	36	3	(1)	312
Clients et autres débiteurs	(+)	3 125	(132)	25	17	3 035
Actifs contrats courants	(+)	296	0	-	16	313
Créances d'impôts exigibles	(+)	65	39	0	4	109
Autres actifs courants	(+)	711	114	(5)	24	844
Actifs contrats non courants	(+)	49	8	-	0	56
Autres actifs non courants	(+)	9	0	-	2	11
Fournisseurs et autres créanciers	(-)	2 193	150	16	16	2 375
Passifs contrats courants	(-)	572	1	-	17	589
Dettes d'impôts exigibles	(-)	64	28	(0)	3	96
Autres passifs courants	(-)	2 560	14	4	26	2 605
Passifs contrats non courants	(-)	221	4	-	(61)	164
Autres passifs non courants	(-)	44	(7)	-	0	37
Besoin en Fonds de Roulement net	(1 125)	(126)	5	61	(1 185)	
Reclassement des dettes sur acquisitions		66				
Reclassement des actifs et passifs de concession		(25)				
Reclassement des créances et dettes d'impôts exigibles		(10)				
Reclassement des dividendes à payer et à recevoir		(11)				
Reclassement des instrument dérivés relatifs au BFR d'exploitation		0				
Autres reclassements individuellement non significatifs		(14)				
Variation du BFR état consolidé des flux de trésorerie		(121)				

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 Retraité	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets d'échange	Autres variations	31 décembre 2023	
Stocks	(+)	262	12	(1)	0	274
Clients et autres débiteurs	(+)	2 840	251	31	2	3 125
Actifs contrats courants	(+)	275	21	(5)	5	296
Créances d'impôts exigibles	(+)	77	(11)	(0)	(0)	65
Autres actifs courants	(+)	792	54	4	(138)	711
Actifs contrats non courants	(+)	51	(4)	0	2	49
Autres actifs non courants	(+)	14	(1)	0	(4)	9
Fournisseurs et autres créanciers	(-)	2 437	(216)	19	(48)	2 193
Passifs contrats courants	(-)	539	26	(2)	9	572
Dettes d'impôts exigibles	(-)	104	(37)	-	(2)	64
Autres passifs courants	(-)	2 468	112	6	(26)	2 560
Passifs contrats non courants	(-)	94	98	(4)	33	221
Autres passifs non courants	(-)	56	(10)	(0)	(2)	44
Besoin en Fonds de Roulement net	(1 388)	351	11	(98)	(1 125)	
Reclassement des dettes sur acquisitions		(406)				
Reclassement des actifs et passifs de concession		90				
Reclassement des créances et dettes d'impôts exigibles		(27)				
Reclassement des dividendes à payer et à recevoir		(31)				
Reclassement des instrument dérivés relatifs au BFR d'exploitation		(0)				
Autres reclassements individuellement non significatifs		4				
Variation du BFR état consolidé des flux de trésorerie		(20)				

5.3.2 Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas correspondent à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir Note 6.3).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans les états de situations financières consolidées.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du Groupe ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie (voir Note 6.3). Des matrices de risques de non-recouvrement ont été

constituées par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Les matrices sont mises à jour au moins une fois par an. Ces matrices sont utilisées pour calculer les dépréciations des créances clients et autres débiteurs.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au Groupe sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

L'évolution des créances clients et autres débiteurs au cours des exercices 2024 et 2023 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets de change	Autres variations	31 décembre 2024
Créances clients et comptes rattachés	3 126	(28)	27	15	3 141
Autres débiteurs	59	17	2	-	77
Clients et autres débiteurs bruts	3 185	11	29	15	3 218
Pertes de valeurs sur créances clients et autres débiteurs	(60)	(121)	(3)	2	(183)
Clients et autres débiteurs	3 125	(132)	25	17	3 035

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 Retraité	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets de change	Autres variations	31 décembre 2023
Créances clients et comptes rattachés	2 839	253	32	2	3 126
Autres débiteurs	64	6	(1)	(11)	59
Clients et autres débiteurs bruts	2 903	259	31	(9)	3 185
Pertes de valeurs sur créances clients et autres débiteurs	(63)	(8)	(0)	11	(60)
Clients et autres débiteurs	2 840	251	31	2	3 125

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs (en millions d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs échus ou dépréciés		Actifs non dépréciés non échus	
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total	
31 décembre 2024	87	34	67	189	286	2 743	3 218	
31 décembre 2023	56	23	33	112	127	2 945	3 185	
31 décembre 2022	71	12	56	139	234	2 530	2 903	

5.3.3 Actifs et passifs contrats

Il existe des situations dans lesquelles le Groupe a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit inconditionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêté comptable. Ces situations conduisent à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : « Actifs contrats non courants » et « Actifs contrats courants ». Les actifs contrats sont dépréciés, dès lors que des pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que ceux pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que le Groupe n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées ; produits constatés d'avance). Ils sont isolés sur deux lignes distinctes : « Passifs contrats non courants » et « Passifs contrats courants ».

Dans la présentation de l'état de la situation financière, l'agrégat "actifs contrats" inclut également les créances financières et incorporels de concession selon les modèles IFRIC 12 (voir Note 5.1), ainsi que les actifs de renouvellement des contrats de concession. L'agrégat "passifs contrats" inclut également les passifs de concession, ainsi que les passifs de renouvellement.

Les actifs et passifs contrats se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Actifs contrats	56	313	49	296
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	-	185	-	184
Actifs de renouvellement IFRIC12	-	97	-	96
Créances concession en cours IFRIC12	-	31	-	17
Incorporels de concession IFRIC12 en cours	56	-	49	-
Passifs contrats	164	589	221	572
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	-	173	-	164
Passifs de renouvellement IFRIC12	-	119	-	162
Avances et acomptes reçus	-	265	-	210
Produits constatés d'avance	-	8	-	10
Passifs de concession	164	25	221	26

La variation des actifs et passifs contrats sur l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets de change	Autres variations	31 décembre 2024
Non courant					
Actifs contrats	49	8	0	-	56
Incorporels de concession IFRIC12 en cours	49	8	0	0	56
Passifs contrats	221	4	(2)	(59)	164
Passifs de concession	221	4	(2)	(59)	164
Courant					
Actifs contrats	296	0	(2)	-	313
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	184	3	(2)	0	185
Actifs de renouvellement IFRIC12	96	(16)	0	18	97
Créances concession en cours IFRIC12	17	13	1	0	31
Passifs contrats	572	1	2	15	589
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	164	8	1	(0)	173
Passifs de renouvellement IFRIC12	162	(57)	(0)	14	119
Avances et acomptes reçus	210	61	1	(8)	265
Produits constatés d'avance	10	(2)	0	0	8
Passifs de concession	26	(9)	(0)	9	25

5.3.4 Autres actifs et passifs courants

La variation des autres actifs et passifs courants sur l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Variation de périmètre et effets de change	Mouvements de l'activité	Autres variations	31 décembre 2024
Créances fiscales (hors créances d'impôts exigibles)	472	1	66	25	564
Créances sociales	3	1	(1)	3	7
Charges constatées d'avance	38	0	6	(8)	36
Avances et acomptes versés	74	2	13	(0)	88
Comptes courants actifs des partenariats et sociétés transparentes	1	0	0	-	1
Autres actifs courants bruts	127	(4)	30	(0)	152
Pertes de valeur sur autres actifs courants	(4)	(0)	0	0	(4)
Autres actifs courants	711	(1)	114	20	844
Dettes à reverser pour compte de tiers ^(a)	902	-	21	-	924
Dettes sociales ^(b)	794	2	28	2	825
Dettes fiscales (hors dettes d'impôts exigibles)	504	4	(10)	34	533
Autres produits constatés d'avance	176	1	(23)	(2)	152
Comptes courants passifs des partenariats et sociétés transparente	0	0	1	-	1
Autres passifs courants	183	4	(3)	(14)	170
Autres passifs courants	2 560	10	14	20	2 605

(a) La dette à reverser pour compte de tiers correspond à de la dette des collectivités publiques reprises par l'opérateur privé dans le cadre de certains contrats de concessions.

(b) Les mouvements de l'activité sur les dettes sociales incluent la variation des dettes relatives aux paiements fondés sur des actions pour un montant de 35 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les autres actifs et passifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	Variation de	Mouvements de	Autres	31 décembre 2023
	Retraité	périmètre et	l'activité	variations	
		effets de change			
Créances fiscales (hors créances d'impôts exigibles)	439	3	31	(0)	472
Créances sociales	101	-	(0)	(97)	3
Charges constatées d'avance	54	2	(18)	(0)	38
Avances et acomptes versés	51	(1)	25	(0)	74
Comptes courants actifs des partenariats et sociétés transparentes	7	-	(6)	-	1
Autres actifs courants bruts	143	0	23	(39)	127
Pertes de valeur sur autres actifs courants	(3)	0	(0)	(1)	(4)
Autres actifs courants	792	4	54	(138)	711
Dettes à reverser pour compte de tiers ^(a)	843	-	60	-	902
Dettes sociales ^(b)	735	3	57	(2)	794
Dettes fiscales (hors dettes d'impôts exigibles)	448	5	51	(1)	504
Autres produits constatés d'avance	152	1	26	(3)	176
Comptes courants passifs des partenariats et sociétés transparente	2	-	(1)	-	0
Autres passifs courants	288	(4)	(81)	(21)	183
Autres passifs courants	2 468	6	112	(26)	2 560

(a) La dette à reverser pour compte de tiers correspond à de la dette des collectivités publiques reprises par l'opérateur privé dans le cadre de certains contrats de concessions.

(b) Les mouvements de l'activité sur les dettes sociales incluent la variation des dettes relatives aux paiements fondés sur des actions pour un montant de 23 millions d'euros.

Note 6 Résultat, actifs et passifs financiers

6.1 Résultat financier

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de l'endettement financier net	(237)	48	(189)	(221)	47	(174)
Autres produits et charges financiers	(33)	50	16	(33)	59	25
Résultat financier	(270)	97	(173)	(254)	106	(148)

6.1.1 Coût de l'endettement financier net

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(209)	-	(209)	(201)	-	(201)
Charges d'intérêts sur dette de location	(18)	-	(18)	(6)	-	(6)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(4)	12	7	(13)	14	1
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	-	-	-	-	-	-
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	36	36	-	33	33
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(6)	-	(6)	(0)	-	(0)
Coût de l'endettement financier net	(237)	48	(189)	(221)	47	(174)

L'augmentation de la charge d'intérêts sur dette de location s'explique notamment par la forte augmentation des taux d'intérêt à court terme et du volume de la dette de location.

En 2024, le Groupe a eu recours à des produits dérivés (cross-currency swaps) qualifiés de couverture d'investissement net de ses participations détenues en Chine. La part efficace comptabilisée en capitaux propres (hors effet impôt) au titre de ces couvertures d'investissement net est de (14) millions d'euros. La part inefficace comptabilisée en résultat est de 3 millions d'euros.

6.1.2 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(10)	-	(10)	(9)	-	(9)
Désactualisation des autres provisions et passifs long terme	-	12	12	-	25	25
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	(1)	-	(1)	-	9	9
Produits générés par les actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	-	1	1	-	1	1
Autres	(22)	37	15	(25)	23	(1)
Autres produits et charges financiers	(33)	50	16	(33)	59	25

En 2023 et 2024, le produit de désactualisation reflète la forte hausse des taux d'actualisation (hausse supérieure en 2023 comparée à la variation sur 2024) qui compense la charge annuelle de désactualisation.

6.2 Actifs et passifs financiers

Les différentes catégories d'actifs et passifs financiers sont les suivantes :

	Note	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2.2.1	29	37	66	11	10	21
<i>Instruments financiers dérivés</i>		19	37	56	1	10	11
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		10	-	10	10	-	10
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2.2.2	49	-	49	48	-	48
Prêts et créances au coût amorti	6.2.2.3	310	3 299	3 609	364	3 267	3 631
<i>Clients et autres débiteurs ^(a)</i>		-	3 035	3 035	-	3 125	3 125
<i>Autres prêts et créances au coût amorti</i>		310	264	574	364	142	506
Actifs financiers (incluant les créances clients et autres débiteurs)		388	3 336	3 724	423	3 277	3 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	1 282	1 282	-	1 204	1 204
Total actifs financiers et trésorerie		388	4 618	5 006	423	4 480	4 903
Passifs financiers		6 362	391	6 753	6 080	302	6 381
<i>Dettes financières</i>		5 752	204	5 956	5 655	143	5 798
<i>Dette de location</i>		592	145	736	423	146	569
<i>Instruments financiers dérivés</i>		16	42	58	0	13	13
<i>Autres passifs financiers ^(b)</i>		3	-	3	2	-	2
Fournisseurs et autres créditeurs ^(a)		-	2 375	2 375	-	2 193	2 193
Passifs financiers (incluant les dettes fournisseurs et autres créditeurs)		6 362	2 765	9 128	6 080	2 494	8 574

(a) Les postes Clients et autres débiteurs et Fournisseurs et autres créditeurs sont détaillés en note 5.3.

(b) Les autres passifs financiers au 31 décembre 2024 correspondent à divers postes individuellement non significatifs.

6.2.1 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Le Groupe traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial, est comptabilisée comme une nouvelle dette, parce que la modification contractuelle est substantielle au sens d'IFRS 9. La dette initiale est alors considérée comme éteinte et sortie de l'état de situation financière. À cette occasion tous les frais afférents à l'ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Quand la modification n'est pas substantielle au sens d'IFRS 9, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de situation financière, y compris les frais afférents non encore amortis. Mais l'application de la norme conduit le Groupe à réévaluer la valeur comptable de cette dette, pour prendre en compte les nouveaux flux de trésorerie futurs attendus sur sa durée résiduelle. L'effet de la réévaluation est reconnu dans le compte de résultat.

L'endettement financier net au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<i>Emprunts obligataires</i>	5 524	-	5 524	5 490	-	5 490
<i>Tirages sur facilités de crédit</i>	87	3	90	13	-	13
<i>Autres emprunts bancaires</i>	122	74	196	126	45	171
<i>Autres emprunts</i>	59	50	109	72	10	82
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	-	22	22	-	32	32
<i>Impact du coût amorti ^(a)</i>	(40)	55	15	(47)	57	10
Dettes financières	5 752	204	5 956	5 655	143	5 798
Dettes de location	592	145	736	423	146	569
Instruments financiers dérivés au passif relatif à la dette ^(b)	16	16	32	-	6	6
Dettes brute	6 359	365	6 724	6 078	295	6 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 282)	(1 282)	-	(1 204)	(1 204)
Instruments financiers dérivés à l'actif relatif à la dette ^(b)	(18)	(12)	(30)	-	(7)	(7)
Trésorerie active	(18)	(1 294)	(1 313)	-	(1 211)	(1 211)
Endettement financier net	6 341	(930)	5 411	6 078	(916)	5 162
Impact du coût amorti	40	(55)	(15)	47	(57)	(10)
Instruments dérivés	2	(4)	(2)	-	1	1
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	6 383	(988)	5 395	6 125	(972)	5 153

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 6.3.

La variation de l'endettement financier net sur l'exercice 2024 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Flux non cash					31 décembre 2024		
		Flux cash	Effet de change	Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti	Divers	Total	dont Courant	dont Non Courant
<i>Emprunts obligataires</i>	5 490	(2)	33	2	-	-	5 524	-	5 524
<i>Tirages sur facilités de crédit ^(b)</i>	13	77	-	-	-	-	90	3	87
<i>Autres emprunts bancaires</i>	171	(4)	7	20	-	2	196	74	122
<i>Autres emprunts</i>	82	22	1	6	-	(2)	109	50	59
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	32	(18)	0	8	-	(0)	22	22	-
<i>Impact du coût amorti</i>	10	(1)	1	0	6	(1)	15	55	(40)
Dettes financières	5 798	75	42	36	6	(1)	5 956	204	5 752
Dettes de location ^(c)	569	(184)	3	5	(2)	345	736	145	592
Instruments financiers dérivés au passif relatif à la dette ^(a)	6	-	2	-	23	-	32	16	16
Dettes brute	6 373	(108)	47	41	27	344	6 724	365	6 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 204)	(68)	(13)	2	-	1	(1 282)	(1 282)	-
Instruments financiers dérivés à l'actif relatif à la dette ^(a)	(7)	-	(3)	-	(20)	-	(30)	(12)	(18)
Trésorerie active	(1 211)	(68)	(16)	2	(20)	1	(1 313)	(1 294)	(18)
Endettement financier net	5 162	(177)	31	43	7	345	5 411	(930)	6 341

(a) Les instruments financiers dérivés sont détaillés en Note 6.2.3.

(b) Au 31 décembre 2024, ce poste comprend uniquement des tirages sur facilités de crédit portées par des filiales. La facilité de crédit de 750 millions d'euros portée par Suez S.A. demeure non tirée.

(c) Au 31 décembre 2024, le flux "divers" d'un montant de 345 millions d'euros correspond aux nouveaux contrats de location pour un montant de 286 millions d'euros et à l'effet de la désactualisation de la dette de location pour un montant de 59 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente le détail des obligations émises :

Date émission	Nominal	Taux ^(a)	Coupon	Maturité
Mai 2022	750	Fixe	1,875%	24 mai 2027
Mai 2022	850	Fixe	2,375%	24 mai 2030
Mai 2022	1 000	Fixe	2,875%	24 mai 2034
Octobre 2022	800	Fixe	4,625%	3 novembre 2028
Octobre 2022	900	Fixe	5,000%	3 novembre 2032
Octobre 2023 (GBP)	724	Fixe	6,625%	5 octobre 2043
Novembre 2023	500	Fixe	4,500%	13 novembre 2033
Emprunts obligataires	5 524			

(a) Correspondant aux taux post-swap

En 2023, SUEZ, notée Baa2 par Moody's, a émis deux « green bonds », au travers de deux opérations pour respectivement 600 millions de livres sterling et 500 millions d'euros. Les fonds ont été alloués au refinancement de projets verts éligibles tels que confirmés dans le rapport sur les Green Bonds, daté du 29 novembre 2024.

Les **autres emprunts** incluent notamment la dette financière envers Veolia correspondant aux transferts économiques en cours au 31 décembre 2024 pour un montant de 1 million d'euros (10 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 6.3.

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à (1 282) millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, il comprend essentiellement des disponibilités pour (770) millions d'euros, des dépôts à terme pour (257) millions d'euros et des comptes courants de trésorerie avec des sociétés apparentées non consolidées pour (255) millions d'euros, dont 203 millions d'euros avec Suez Holding (voir Note 16.1).

6.2.2 Actifs financiers

Les actifs financiers sont répertoriés comme suit :

- actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non intégrées, instruments dérivés) ;
- actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances).

Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

Participations dans les entités non consolidées

Les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées sont classées :

- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable ;
- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le Groupe, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- à leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global ;
- à leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

À chaque date de clôture, les participations dans des sociétés non consolidées sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

En conformité avec les termes d'IFRS 9 :

- tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment ;
- a contrario, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers la contribution nette du groupe. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du Groupe.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur ; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 6.2).

Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur dérivés relatifs à la dette valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du Groupe ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie. Les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Ces actifs sont classés en trois catégories :

- situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative ; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours ;
- situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit ; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours ;
- situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- de la probabilité de défaut du débiteur ;
- du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand le Groupe a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au Groupe sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en

moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

Les actifs contrats conclus avec des clients incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de

construction, dont le mode de calcul est précisé dans la Note 5. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau de la Note 6.2.

6.2.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en Note 6.2.3.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des titres non cotés détenus par le Groupe, leur variation sur l'exercice 2024 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
31 décembre 2023	10
Acquisitions	11
Cessions (valeur comptable cédée)	(2)
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(5)
Variations de périmètre, change et divers	(3)
31 décembre 2024	10

Les produits générés par ces titres non cotés sont non significatifs.

6.2.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres correspondent à des titres non cotés détenus par le Groupe. Leur variation sur l'exercice s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
31 décembre 2023	48
Acquisitions	10
Cessions (valeur comptable cédée)	(2)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(7)
Variations de périmètre, change et divers	(0)
31 décembre 2024	49

Les produits générés par ces titres sont non significatifs.

6.2.2.3 Prêts et créances au coût amorti

Les créances clients et autres débiteurs sont détaillés en Note 5.3.

Les autres prêts et créances au coût amorti se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts aux sociétés affiliées ^(a)	194	53	247	203	36	239
Créances de concessions	116	211	327	161	106	267
Autres prêts et créances au coût amorti	310	264	574	364	142	506

(a) Ce poste comprend les prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et/ou aux sociétés non consolidées pour un montant de 140 millions d'euros au 31 décembre 2024 (138 millions d'euros au 31 décembre 2023) et les dépôts et cautionnements pour un montant de 107 millions d'euros au 31 décembre 2024 (101 millions d'euros au 31 décembre 2023).

La valeur brute des prêts et créances au coût amorti s'élève à 757 millions d'euros, et sont dépréciés à hauteur de 183 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre respectivement 691 millions d'euros et 185 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti au 31 décembre 2024 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Evaluation ultérieure à l'acquisition		
	Intérêts	Change	Dépréciation
31 décembre 2023	25	(1)	(17)
31 décembre 2024	33	-	2

6.2.2.4 Actifs financiers donnés en garantie

Les actifs financiers donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 45 millions d'euros au 31 décembre 2024 (72 millions d'euros au 31 décembre 2023).

6.2.3 Instruments financiers dérivés actifs et passifs

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De

manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de

la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes de la norme IFRS 9.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture ; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (notamment montant notionnel et date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert ;
- le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert ;
- la valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe utilise également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique Mark-to-Market ou « MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » en résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat

financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, Le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	18	12	30	-	7	7
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	0	25	26	1	3	4
Instruments financiers dérivés actifs	19	37	56	1	10	11
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	16	16	32	-	6	6
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	-	-	0	-	0
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(b)	-	26	26	-	6	6
Instruments financiers dérivés passifs	16	42	58	0	13	13

(a) Comprend notamment les réévaluations d'engagements fermes pour 11 millions d'euros et les roll-forward pour 8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(b) Comprend notamment les réévaluations d'engagements fermes pour 3 millions d'euros et les roll-forward pour 8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers du Groupe et sont analysés en Note 6.3.

6.2.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

(en millions d'euros)	31 décembre 2024					31 décembre 2023				
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres cotés	-	-	-	-	-	5	5	5	-	-
Titres non cotés	59	59	-	-	59	53	53	-	-	53
Instruments financiers dérivés	56	56	-	56	-	11	11	-	11	-
Actifs financiers à la juste valeur	115	115	-	56	59	69	69	5	11	53
Dettes financières	5 956	6 068	5 604	464	-	5 798	5 945	5 638	308	-
Instruments financiers dérivés	58	58	-	58	-	13	13	-	13	-
<i>Instruments financiers dérivés relatifs à la dette</i>	32	32	-	32	-	6	6	-	6	-
<i>Instruments financiers sur les matières premières</i>	-	-	-	-	-	0	0	-	0	-
<i>Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments</i>	26	26	-	26	-	6	6	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur	6 014	6 125	5 604	521	-	5 811	5 958	5 638	321	-

Actifs financiers

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 59 millions d'euros au 31 décembre 2024, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 3.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comportent principalement des swaps de taux et de change, des options de change, des achats et ventes à terme de devises, ainsi que des swaps sur matières premières. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2024 pour 56 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 2.

Passifs financiers

Concernant les dettes financières, seuls les emprunts obligataires cotés émis par Suez sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Concernant les instruments financiers dérivés, il s'agit d'instruments à la juste valeur de niveau 2.

6.2.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, Suez souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières		Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut ^(a)	56	(58)	-	-	11	(13)	-	(0)
Montant après compensation	53	(54)	-	-	8	(10)	-	(0)

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

6.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché.

6.3.1 Risques de marché sur matières premières

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sur les carburants en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

La juste valeur des instruments dérivés sur matières premières est présentée en Note 6.3.4.

6.3.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues au Royaume-Uni, en Chine, en Australie et en Afrique du Sud. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise notamment des produits dérivés de change (swaps de change, cross currency swaps...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

6.3.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
EUR	83%	74%	87%	87%
USD	0%	0%	1%	2%
GBP	10%	7%	9%	7%
CNY	0%	11%	0%	0%
MOP	1%	1%	1%	1%
ZAR	1%	1%	1%	1%
Autres devises	5%	6%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
EUR	86%	74%	88%	89%
USD	0%	0%	0%	1%
GBP	15%	12%	14%	11%
CNY	-3%	10%	0%	0%
MOP	1%	1%	1%	1%
ZAR	1%	1%	1%	1%
Autres devises	0%	2%	-4%	-3%
Total	100%	100%	100%	100%

6.3.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés).

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro générerait respectivement une perte ou un gain de 1 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2024, une variation uniforme de plus ou moins 10% des devises contre euro générerait respectivement un gain ou une perte de 5 millions d'euros en capitaux propres.

Au 31 décembre 2024, pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme de plus ou moins 10% des devises contre euro générerait respectivement un gain ou une perte de 62 millions d'euros en capitaux propres. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvertes.

6.3.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement est souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle). Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IFRS 9.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent des financements en euros et en livres sterling, qui représentent la quasi-totalité de l'endettement net au 31 décembre 2024.

6.3.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	4%	3%	3%	3%
Fixe	96%	97%	97%	97%
Total	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	-22%	-24%	-22%	-23%
Fixe	122%	124%	122%	123%
Total	100%	100%	100%	100%

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la part variable négative de l'endettement financier net est due à l'intégration du poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevant respectivement à (1 282) et (1 204) millions d'euros présentée en Note 6.2.1.

6.3.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, un gain ou une perte de 13 millions d'euros.

Une augmentation ou une diminution de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) ne générerait pas d'impact négatif ou positif lié à la variation de juste valeur des dérivés non qualifiés.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 11 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières consolidés. À contrario, une diminution de 1 % générerait une perte de 10 millions d'euros.

6.3.4 Couverture des risques sur matières premières, de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture des risques sur matières premières, de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés sur matières premières

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 est non significative.

Dérivés de change

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	Total Nominal	Valeur de marché	Total Nominal
Couverture de juste valeur	(6)	336	2	269
Couverture des flux de trésorerie	(4)	61	(3)	31
Couverture d'investissement net	(1)	615	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	(0)	192	(0)	402
Total	(11)	1 204	(1)	702

Couverture d'investissement net

En 2024, le Groupe a eu recours à des produits dérivés (cross-currency swaps) qualifiés de couverture d'investissement net de ses participations détenues en Chine.

La part efficace comptabilisée en capitaux propres au titre de ces couvertures d'investissement net est de (14) millions d'euros. La part inefficace comptabilisée en résultat est de 3 millions d'euros.

Dérivés de taux

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	Total Nominal	Valeur de marché	Total Nominal
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie	1	50	1	14
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Total	1	50	1	14

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises, de la couverture d'acquisition, ainsi qu'à la couverture de taux des refinancements obligataires hautement probables.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise, dont principalement les prêts intra-groupes que le Groupe peut consentir aux filiales dans leur devise locale. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de juste valeur est la suivante :

31 décembre 2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(6)	(3)	(1)	(2)	-
31 décembre 2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	2	0	1	1	-

Au 31 décembre 2024, l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat est inférieur à 1 million d'euros.

Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

31 décembre 2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Couverture des flux de trésorerie	(2)	(2)	(1)	(0)	1
31 décembre 2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Couverture des flux de trésorerie	(2)	0	(2)	(1)	-

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2024 est de (29) millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre des autres couvertures de flux de trésorerie est nulle.

Couverture d'investissement net

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture d'investissement net est la suivante :

31 décembre 2024 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Couverture d'investissement net	(1)	-	-	(1)	-
31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Couverture d'investissement net	-	-	-	-	-

6.3.5 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants.

En ce qui concerne les activités opérationnelles, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ses actifs.

En ce qui concerne les activités financières, l'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti, soit 4 891 millions d'euros au 31 décembre 2024 (4 835 millions au 31 décembre 2023).

Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti

L'évolution des créances clients et autres débiteurs est présentée en Note 5.3.2.

L'évolution des prêts et autres créances au coût amorti est présentée en Note 6.2.2.3.

Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (credit default swap, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2024, les postes "Trésorerie et équivalents de trésorerie" ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie.

6.3.6 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

6.3.6.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (1 282 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (22 millions d'euros), s'élève à 1 260 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose par ailleurs de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 920 millions d'euros dont 90 millions d'euros tirées. Les facilités de crédit non tirées atteignent ainsi 830 millions d'euros, dont 2 millions d'euros qui arriveront à échéance au cours de l'année 2025. Ces facilités comprennent pour partie un club deal multidevises de 750 millions d'euros, avec une échéance initiale à 2026 et deux options d'extension d'un an dont une option a été exercée en janvier 2023, ce qui positionne la nouvelle maturité à 2027.

Au 31 décembre 2024, les ressources bancaires représentent 4,8% de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux constitués uniquement d'emprunts obligataires représentent 93,3% de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

6.3.6.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

31 décembre 2024 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Emprunts obligataires	5 524	-	-	1 550	3 974
Tirages sur facilités de crédit	90	3	44	-	44
Autres emprunts bancaires	196	74	35	72	15
Autres emprunts	109	51	5	17	36
Emprunts	5 919	127	84	1 640	4 068
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	22	22	-	-	-
Encours des dettes financières	5 940	149	84	1 640	4 068

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Emprunts obligataires	5 490	-	-	1 550	3 940
Tirages sur facilités de crédit	13	-	-	-	13
Autres emprunts bancaires	171	45	34	91	2
Autres emprunts	82	10	19	18	36
Emprunts	5 757	55	52	1 659	3 991
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	32	32	-	-	-
Encours des dettes financières	5 788	87	52	1 659	3 991

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

31 décembre 2024 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 166	225	224	612	1 105

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 292	220	221	652	1 200

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes de location par date de maturité et par nature sont présentés en note 10.2 Dette de location.

6.3.6.3 Covenants financiers

Certains emprunts contractés par les filiales du Groupe ou par Suez pour le compte de ses filiales comportent des clauses imposant le respect de certains ratios (covenants financiers). Le non-respect de ces clauses n'entraîne pas nécessairement le remboursement anticipé de l'emprunt. La définition de ces covenants est déterminée par la documentation contractuelle attachée à l'emprunt et peut éventuellement être révisée pendant sa durée. Suez estime que l'existence de ces covenants ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2024, aucune de ces clauses n'a été activée.

Le tableau suivant présente les emprunts contractés par Suez au 31 décembre 2024 supérieurs à 20 millions d'euros :

Nature	Taux Fixe / Variable	Montant global des lignes	Montant utilisé	Échéance	Covenant
		au 31 déc. 2024 (en millions d'euros)	au 31 déc. 2024 (en millions d'euros)		
Emprunts obligataires	Fixe	750	750	2027	Non
Emprunts obligataires	Fixe	850	850	2030	Non
Emprunts obligataires	Fixe	1 000	1 000	2034	Non
Emprunts obligataires	Fixe	800	800	2028	Non
Emprunts obligataires	Fixe	900	900	2032	Non
Emprunts obligataires	Fixe	724	724	2043	Non
Emprunts obligataires	Fixe	500	500	2033	Non
Autres emprunts bancaires (Italie)	Variable	76	76	2047	Non
Autres emprunts bancaires (Afrique du Sud)	Variable	57	57	2027	Oui
Autres emprunts bancaires (Macau)	Variable	36	36	2027	Non
Autres emprunts (Australie)	Variable	26	26	2034	Non
Autres emprunts (India)	Variable	27	27	2025	Non

Note 7 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de la transaction et qui ne donne pas lieu à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable (sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées) sera disponible, ou bien que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale

résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant.

Un impôt différé passif est comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence s'inverse dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Suez S.A. et une grande partie de ses filiales françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Suez Holding. Conformément aux règles fiscales en vigueur et aux conventions d'intégration fiscale les liant à Suez Holding, les déficits réalisés au cours d'un exercice par les filiales pendant leur période d'appartenance au Groupe d'intégration fiscale sont automatiquement transmis à Suez Holding et une indemnisation partielle de ces déficits est attribuée aux filiales concernées.

Charge d'impôt

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 196 millions d'euros en 2024 contre une charge d'impôt de 50 millions d'euros en 2023. La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôt exigible	(89)	(84)
Impôts différés	(107)	35
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	(196)	(50)

7.1.2 Rapprochement impôt théorique – impôt comptabilisé

La réconciliation entre la charge / le produit d'impôt théorique et la charge / le produit d'impôt effectivement comptabilisé(e) est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net		(175)	(117)
- Part dans les entreprises associées et coentreprises		179	170
- Impôt sur les bénéfices		(196)	(50)
Résultat avant impôt des sociétés consolidées en intégration globale (A)		(158)	(238)
<i>Dont sociétés françaises</i>		<i>(290)</i>	<i>(323)</i>
<i>Dont sociétés étrangères</i>		<i>132</i>	<i>85</i>
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B)		25,83%	25,83%
(CHARGE) / PRODUIT D'IMPOT THEORIQUE (C) = (A) x (B)		41	62
Différence entre le taux d'impôt normatif applicable à Suez et le taux d'impôt normatif applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(a)	(3)	(8)
Différences permanentes	(b)	(19)	(16)
Éléments taxés à taux réduit ou nul	(c)	7	5
Compléments d'impôt	(d)	(31)	(45)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(e)	(201)	(67)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus		1	9
Effet des changements de taux d'impôt		-	(1)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt		2	1
Autres	(f)	7	10
(Charge) / Produit d'impôt inscrit au compte de résultat		(196)	(50)
TAUX D'IMPOT EFFECTIF (CHARGE D'IMPOT DE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES)		-124,05%	-20,84%

(a) En 2024, le montant correspond principalement à l'impôt calculé sur les succursales pour (5) millions d'euros

(b) En 2024, les différences permanentes comprennent principalement la mise à jour de la valeur des plans GO SUEZ pour (5) millions d'euros, de la variation des plans LTI pour (3) millions d'euros, et la plus-value sur immobilisation pour (4) millions d'euros.

(c) En 2024, les éléments taxés à taux réduit ou nul correspondent principalement à la taxation à taux réduit d'une des activités (haute et nouvelle technologie) d'une entité chinoise

(d) En 2024, principalement la taxe Energy Levy au Royaume-Uni, les quotes-parts de frais et charges, les retenues à la source sur les dividendes reçus ainsi que l'effet de la comptabilisation de la CVAE en impôt sur les sociétés.

(e) En 2024, écartements d'impôts différés dont (32) millions d'euros sur les déficits 2023 des sociétés membres de l'intégration fiscale et qui ont été indemnisés par Suez Holding, (21) millions d'euros sur les déficits pré-intégration fiscale, (17) millions d'euros des déficits des sociétés françaises intégrées fiscalement mais dont le déficit ne leur appartient pas (convention d'intégration fiscale), (4) millions d'euros de déficit de sociétés françaises n'appartenant pas à l'intégration fiscale, (12) millions d'euros sur l'Asie et enfin (5) millions d'euros sur le périmètre du Royaume-Unis.

(f) En 2024, ce montant correspond principalement aux ajustements d'impôt sur résultats antérieurs.

7.2 Actifs et passifs d'impôts différés

L'évolution des impôts différés actifs et passifs par nature au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

(in millions of euros)	31 décembre 2023	Entrée de périmètre	Impact P&L	Impôt sur les autres éléments du résultat global	Autres flux y compris change	31 décembre 2024
Impôts différés actifs						
Immobilisation - PPA	11	-	(1)	-	7	17
Déficits fiscaux	101	-	(53)	-	1	49
Engagements de retraite	64	-	(2)	1	1	65
Concessions	19	-	(2)	-	2	20
Provisions non déduites	113	2	(14)	-	(2)	99
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	204	-	(29)	-	42	218
Mise à juste valeur des instruments financiers	80	-	(73)	4	-	11
Autres	62	1	(5)	-	(3)	52
<i>Effet netting impôt</i>	<i>(33)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(24)</i>	<i>(57)</i>
TOTAL	621	3	(179)	5	24	474
Impôts différés passifs						
Immobilisation - PPA	(759)	(14)	53	-	2	(718)
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(239)	(1)	24	-	(32)	(248)
Concessions	(64)	-	4	-	(3)	(64)
Provisions captive d'assurance	(24)	-	(4)	-	-	(28)
Mise à juste valeur des instruments financiers	(36)	-	(3)	6	-	(32)
Autres	(89)	(2)	(1)	-	(36)	(126)
<i>Effet netting impôt</i>	<i>33</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>25</i>	<i>57</i>
TOTAL	(1 179)	(17)	73	6	(44)	(1 159)
Impôts différés nets	(558)	(14)	(106)	11	(20)	(685)

En 2024, les (14) millions d'euros d'entrée de périmètre s'expliquent principalement par les travaux d'allocation du prix d'acquisition des groupes Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd, acquis en 2023, pour un montant de (12) millions d'euros.

En 2024, l'effet d'impôt comptabilisé en « autres éléments du résultat global » s'explique par :

- la comptabilisation en OCI des soultes reçues lors du déboucement de swaps de pré-hedge, qualifiés de Cash Flow Hedge. Le montant des soultes a été stocké en OCI puis est amorti dans le compte de résultat sur la durée de vie du sous-jacent (les obligations);
- la variation des instruments de couverture.

Les autres flux incluent principalement les effets de change.

Impôts différés actifs non reconnus

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus reconnus ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Au 31 décembre 2024, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 339 millions d'euros, dont 246 millions d'euros issus des déficits fiscaux et 21 millions d'euros au titre des différences temporelles et 68 millions d'euros sur les instruments financier.

Pilier II

En décembre 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (« OCDE ») a publié une proposition de réforme des règles fiscales internationales, notamment pour garantir que les grandes entreprises multinationales paient un impôt minimal de 15 % sur les revenus générés dans chacune des juridictions où elles exercent leurs activités (« Pilier II »).

Suite à l'adoption par l'Union Européenne de la directive Pilier II le 15 décembre 2022, l'OCDE a publié des procédures simplifiées qui ne s'appliqueront que pour les exercices fiscaux 2024 à 2026. Pendant cette période de transition, à condition que certaines exigences soient remplies dans le pays, les groupes peuvent être exemptés du calcul de la « top-up tax » telle que prévue par les règles de Pilier II (mesures « Safe Harbor »).

La Loi de finance de 2024 a transposé ces nouvelles règles dans la législation française. La première application a lieu en 2024, avec la première déclaration à déposer en juin 2026.

Le Groupe a réalisé les tests « Safe Harbor » pour déterminer les juridictions qui devraient potentiellement être soumises à une « top-up tax ». À la suite de cette analyse, un montant de « top-up tax » a été déterminé et enregistré au niveau de Suez Holding uniquement dans la mesure où l'impôt national complémentaire qui devrait être acquitté par les filiales concernées auprès des autorités fiscales locales en application des règles Pilier 2 a été estimé comme non significatif.

Note 8 Goodwill

Détermination des goodwill

En application de la norme IFRS 3, le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- de la contrepartie transférée ;
- du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Le goodwill relatif aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises est inscrit respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

Évaluation du goodwill

Le goodwill, tout comme les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité indéfinie, n'est pas amortis mais fait l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Les principaux indices de perte de valeur susceptibles d'être identifiés par le Groupe sont :

- au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
 - baisse de la demande ;
- au titre des indices internes :

- obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
- performance inférieure aux prévisions.

Le goodwill est testé au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 8.3 « Test de perte de valeur ».

Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

8.1 Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
31 décembre 2022 retraité	4 459	-	4 459
Variations de périmètre	112	-	112
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	(29)	-	(29)
Autres	-	-	-
31 décembre 2023	4 542	-	4 542
Variations de périmètre	(45)	-	(45)
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	79	-	79
Autres	(2)	-	(2)
31 décembre 2024	4 574	-	4 574

Au 31 décembre 2024 :

Les variations de périmètre sur 2024 sont principalement liées à :

- L'allocation du prix d'acquisition de Devon et Cawleys (acquisitions au Royaume-Uni en 2023) entraînant une réduction de goodwill pour des montants respectifs de (7) millions d'euros et (28) millions d'euros
- La cession de deux sociétés mises en équivalence sur le périmètre Asie pour un montant de (15) millions d'euros

Les écarts de conversion concernent principalement le yuan et la livre sterling pour respectivement 27 millions d'euros et 54 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023 :

Les variations de périmètre sur 2023 sont principalement liées à l'acquisition de :

- Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd sur le périmètre Suez R&R UK pour un montant total de 80 millions d'euros
- Scori sur le périmètre IWS pour un montant de 37 millions d'euros
- Sotreco et Nextri sur le périmètre R&R France pour 11 millions d'euros
- Autres acquisitions non significatives pour 8 millions d'euros

Cette augmentation est en partie compensée par les sorties de CDES, Evolis et EQM UK sur le périmètre Digital Solutions (ex SES) pour un montant total de 24 millions d'euros.

8.2 Goodwill par Unité Génératrice de Trésorerie

La répartition du goodwill par UGT est la suivante :

(en millions d'euros)	Secteur opérationnel	31 décembre 2024	31 décembre 2023
UGT			
Eau France	Eau	1 329	1 329
Eau Asie	Eau	780	767
Eau Europe du Sud	Eau	60	60
Eau Europe Centrale	Eau	58	59
Eau AMECAI	Eau	210	210
Eau Australie	Eau	19	20
Consulting	Eau	20	20
Digital Solutions	Autres activités	31	33
R&V France	Recyclage et Valorisation	566	564
R&R UK	Recyclage et Valorisation	1 165	1 147
IWS	Recyclage et Valorisation	326	326
Enviroserv	Recyclage et Valorisation	6	8
R&V AMECAI	Recyclage et Valorisation	2	-
Propreté Europe du Nord	Recyclage et Valorisation	2	-
Total		4 574	4 542

8.3 Tests de perte de valeur

L'ensemble des UGT auxquelles est affecté un montant significatif de goodwill a fait l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre 2024.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces UGT est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement celle des flux de trésorerie actualisés (méthode dite du "DCF", "Discounted Cash Flows"). La méthode des flux de trésorerie actualisés s'appuie sur :

- des prévisions de flux de trésorerie établies sur 5 ans (2025-2029). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité Exécutif, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés. Toutefois, le *business model* de R&V France sur son marché de traitement des déchets municipaux est entré dans une phase de transition au cours de laquelle la Business Unit investira significativement, en ligne avec sa stratégie, dans la construction et l'opération de nouvelles installations d'incinération. Le remboursement par les clients de certaines de ces infrastructures interviendra à partir de leur mise en service dont l'horizon se situe au-delà du plan à 5 ans. Ainsi, le plan a été étendu à 10 ans afin de capturer les flux de financement associés à ces investissements encourus pendant l'horizon initial de 5 ans ;

- une valeur terminale, pour la période au-delà du plan, déterminée par application d'un taux de croissance à long terme (2,0 % au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023) ;
- un taux d'actualisation spécifique à chaque UGT en fonction des risques métiers, pays et devises propres. Certaines UGT génèrent des flux de trésorerie dans plus d'un pays. Pour ces UGT, les taux d'actualisation, de croissance à l'infini et d'impôt sur les sociétés à prendre en compte au niveau de l'UGT ont été calculés par pondération des flux de chacun des pays qui la constituent ;
- pour les entités cotées, la juste valeur est déterminée à partir du consensus sur le cours de bourse à la clôture et est intégrée dans la juste valeur de l'UGT à laquelle l'entité appartient.

Les taux d'actualisation retenus par UGT sont les suivants :

Unités génératrices de trésorerie	Taux d'actualisation 31 décembre 2024	Taux d'actualisation 31 décembre 2023
Eau France	5,5%	5,8%
Eau Asie	6,0%	6,0%
Eau Europe du Sud	7,0%	6,5%
Eau Europe Centrale	6,0%	6,1%
Eau AMECAI	7,5%	8,8%
Eau Australie	5,0%	5,2%
Consulting	9,0%	6,2%
Digital Solutions	10,0%	8,7%
R&V France	6,5%	6,6%
R&R UK	6,5%	6,6%
IWS	6,0%	6,5%
Enviroserv	9,0%	9,8%
R&V AMECAI	8,9%	n/a

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024.

8.4 Sensibilité aux hypothèses de taux

Le résultat des tests de dépréciation reste sensible aux paramètres d'évaluation, ainsi qu'aux hypothèses opérationnelles sous-jacentes.

Une analyse de sensibilité a été spécifiquement menée sur la valeur recouvrable de chaque UGT sur la base d'une majoration des taux d'actualisation de 100 points de base et d'une diminution des taux de croissance à l'infini de 100 points de base, séparément.

Ces hypothèses de variations sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ses activités.

Une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation et une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini se traduiraient par une perte de valeur sur le goodwill des UGT :

- R&R UK pour, respectivement, 448 millions d'euros et 379 millions d'euros,
- Eau Europe Centrale pour, respectivement, 32 millions d'euros et 35 millions d'euros,
- R&V AMECAI pour 2 millions d'euros.

Note 9 Actifs incorporels et corporels

Evaluation initiale et évaluation postérieure

Le Groupe comptabilise les actifs incorporels et corporels au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité significativement différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont généralement calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif.

Les principales durées d'utilité constatées sont les suivantes :

Principales durées d'amortissement (en nombre d'années)

Constructions ^(a)	3 à 80
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

^(a) y compris les aménagements de constructions.

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 13.

L'amortissement des actifs incorporels est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Les durées d'amortissement retenues par type d'actif sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Durée (en nombre d'années)	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients / Relations clients	10	32
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certains actifs incorporels (notamment la marque), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des actifs incorporels et corporels, ceux-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Dans le cas des actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie, des tests de perte de valeur sont réalisés annuellement, qu'un indice de perte de valeur ait été identifié ou non.

Pour les actifs corporels et incorporels à durée d'utilité définie, ce test de perte de valeur n'est effectué que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur susceptibles d'être identifiés par le Groupe sont présentés en Note 8.

Les actifs corporels ou incorporels sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des actifs concernés.

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels ou incorporels peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

La détermination des valeurs recouvrables est présentée en Note 8.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés au Groupe en tant que concessionnaire, sur les infrastructures qui entrent dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondent au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12, des droits d'utilisation d'infrastructure mise à disposition par le concédant pour réaliser une mission de service public moyennant un paiement fixe (voir Note 5).

Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations,

de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité.

Logiciels

Logiciels à l'exclusion des contrats SaaS (Software as a Service) : les coûts internes et externes directement encourus lors de l'achat ou du développement de logiciels sont capitalisés en immobilisations incorporelles, y compris les

améliorations ultérieures, lorsqu'il est probable qu'elles généreront des avantages économiques futurs attribuables au Groupe. Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant d'un à huit ans, sauf exception.

Contrats SaaS : Si le Groupe ne contrôle pas une solution SaaS, les coûts de développement (externes et internes) liés sont comptabilisés de la façon suivante : (a) en charge quand encourus pour les coûts internes et les coûts d'un intégrateur non lié à l'éditeur SaaS, et (b) en charge étalés sur la durée du contrat SaaS pour les coûts de l'éditeur SaaS ou son sous-traitant. Si le Groupe contrôle une solution SaaS, les coûts sont capitalisés s'ils satisfont les critères d'IAS 38, autrement ils sont comptabilisés en charges quand encourus.

9.1 Variation des actifs incorporels

La variation des actifs incorporels se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Droits incorporels sur contrats				Total
	Logiciels	de concession	Relations clients	Autres ^(a)	
A. Valeur brute					
Au 31 décembre 2022	198	926	2 708	560	4 392
Variations de périmètre	(7)	-	3	42	38
Acquisitions	26	198	-	32	256
Cessions	(33)	(35)	-	-	(67)
Ecart de conversion	-	(8)	(9)	(3)	(20)
Autres	35	18	-	(19)	34
Au 31 décembre 2023	219	1 099	2 702	613	4 633
Variations de périmètre	-	-	57	-	57
Acquisitions	1	135	-	22	158
Cessions	-	-	-	(2)	(2)
Ecart de conversion	-	27	43	4	74
Autres	50	(15)	-	(6)	29
Au 31 décembre 2024	270	1 246	2 802	631	4 949
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Au 31 décembre 2022	(33)	(129)	(99)	(35)	(296)
Amortissements	(45)	(142)	(144)	(45)	(377)
Pertes de valeur	1	2	-	1	4
Cessions	32	34	-	(1)	66
Ecart de conversion	-	-	2	-	2
Variations de périmètre	6	-	-	-	6
Autres	(1)	24	-	(4)	19
Au 31 décembre 2023	(40)	(212)	(240)	(85)	(577)
Amortissements	(49)	(143)	(148)	(45)	(386)
Pertes de valeur	-	-	(1)	(2)	(3)
Cessions	-	-	-	2	2
Ecart de conversion	-	(15)	(3)	(1)	(20)
Variations de périmètre	-	-	1	-	1
Autres	(1)	(20)	-	(2)	(23)
Au 31 décembre 2024	(90)	(390)	(392)	(134)	(1 006)
C. Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2022	165	797	2 609	525	4 096
Au 31 décembre 2023	179	888	2 462	528	4 056
Au 31 décembre 2024	180	856	2 410	497	3 943

(a) Inclut principalement la marque Suez, les droits relatifs aux autorisations préfectorales permettant l'exploitation des centres d'enfouissement de déchets.

La variation des immobilisations incorporelles s'explique essentiellement par :

- Les acquisitions de l'exercice 2024 pour 158 millions d'euros, qui comprennent principalement l'augmentation des droits incorporels sur contrats de concession ; ils concernent principalement Eau France pour 75 millions d'euros, R&V France pour 35 millions d'euros et l'Italie pour 16 millions d'euros,
- Les amortissements de l'exercice 2024 pour (386) millions d'euros,
- L'entrée en périmètre de Cawleys et Devon pour 38 millions d'euros et de l'allocation du prix d'acquisition de la Chine pour 20 millions d'euros,
- Les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations incorporelles dû à l'impact de la hausse de la livre sterling pour 39 millions d'euros, l'impact de la pataca de Macao pour 9 millions d'euros et l'impact de la hausse du Yuan pour 8 millions d'euros.
- La ligne « Autres » correspond principalement à l'activation de logiciels développés en interne

Au 31 décembre 2024, les relations clients s'élèvent à 2 410 millions d'euros et proviennent des travaux d'allocation des différents prix d'acquisition réalisés au cours des exercices 2022 (New Suez pour 1 503 millions d'euros), 2023 (IWS pour 151 millions d'euros, Suez R&V UK pour 697 millions d'euros et EnviroServ pour 3 millions d'euros) et 2024 (R&V UK pour 38 millions d'euros et China Water pour 20 millions d'euros).

Au 31 décembre 2024, la valeur des marques, brevets et licences, incluse dans la colonne "Autres" s'élève à 210 millions d'euros, contre 240 millions d'euros en 2023, composée notamment de la marque Suez pour 138 millions d'euros.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel représentent 12 millions d'euros en 2024 et 7 millions d'euros pour l'exercice 2023, et sont présentées dans la colonne « Autres » du tableau de variation des actifs incorporels, contre 78 millions d'euros en 2024 et 63 millions d'euros en 2023 pour les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 et donc inscrits en charges au compte de résultat.

9.2 Variation des actifs corporels

La variation des actifs corporels se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèlement et de reconstitution activés	Immobilisations en cours	Autres	Total Actifs corporels
A. Valeur brute								
Au 31 décembre 2022	411	437	1 072	52	842	328	41	3 183
Variations de périmètre	22	15	54	11	-	3	(3)	102
Acquisitions	5	40	78	8	-	235	6	371
Cessions	(4)	(10)	(41)	(3)	-	-	(3)	(60)
Ecart de conversion	3	1	3	1	3	(0)	1	12
Autres	33	75	48	14	(36)	(198)	4	(60)
Au 31 décembre 2023	469	558	1 215	84	810	368	45	3 549
Variations de périmètre	4	7	(5)	8	3	3	(1)	18
Acquisitions	1	16	33	9	-	437	5	500
Cessions	-	(4)	(26)	(2)	3	-	(1)	(31)
Ecart de conversion	27	6	32	4	7	1	2	80
Autres	169	(24)	98	31	(28)	(338)	4	(88)
Au 31 décembre 2024	670	559	1 346	132	795	471	55	4 029
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
Au 31 décembre 2022	(23)	(38)	(149)	(10)	(842)	2	(8)	(1 068)
Amortissements	(55)	(59)	(172)	(16)	(0)	-	(11)	(313)
Pertes de valeur	(1)	(3)	(4)	(1)	-	-	(0)	(9)
Cessions	2	3	27	2	-	0	3	36
Ecart de conversion	(7)	(2)	(11)	(1)	(3)	-	(1)	(25)
Variations de périmètre	(8)	0	(29)	(6)	-	-	2	(41)
Autres	(0)	(2)	2	1	36	(2)	(0)	35
Au 31 décembre 2023	(92)	(100)	(336)	(32)	(810)	0	(15)	(1 384)
Amortissements	(53)	(62)	(191)	(17)	-	-	(11)	(335)
Pertes de valeur	(1)	(9)	(8)	-	-	-	-	(17)
Cessions	-	1	15	2	(3)	-	1	16
Ecart de conversion	(19)	(4)	(22)	(3)	(7)	-	(2)	(58)
Variations de périmètre	(1)	-	3	(6)	(3)	-	1	(6)
Autres	(89)	95	(13)	(5)	28	2	1	17
Au 31 décembre 2024	(255)	(80)	(552)	(62)	(795)	2	(26)	(1 767)
C. Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2022	388	399	923	42	-	330	33	2 115
Au 31 décembre 2023	378	458	879	52	-	368	30	2 165
Au 31 décembre 2024	415	479	795	70	-	473	29	2 261

La variation des immobilisations corporelles est essentiellement liée aux :

- Acquisitions de l'exercice 2024 pour 500 millions d'euros principalement sur R&R France pour 298 millions d'euros et Suez Corporate pour 62 millions d'euros.
- Amortissements de l'exercice 2024 pour 335 millions d'euros.
- Entrées en périmètre de SEGOR pour 2 millions d'euros, ARA Cursus pour 5 millions d'euros et Cawley DCW pour 9 millions d'euros.
- Sortie de périmètre de Serpram pour 3 millions d'euros et DH Perfuração de Poços Ltda pour 1 million d'euros.
- Ecart de conversion sur la valeur nette de immobilisations corporelles constatés sur la livre sterling pour 13 millions d'euros, sur le yuan pour 5 millions d'euros et sur le rand sud-africain pour 5 millions d'euros.
- Les couts de démantèlement représentent les obligations de réaménagement et suivi long terme des centres de stockage des déchets.

9.3 Actifs incorporels et corporels donnés en garantie

Les actifs incorporels et corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élevèrent à 77 millions d'euros au 31 décembre 2024 dont 67 millions en Afrique du Sud.

9.4 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Les engagements contractuels d'investissement en actifs incorporels et corporels pris par le Groupe s'élevèrent à 536 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Note 10 Contrats de locations

Les contrats de location, signés par le Groupe en tant que preneur portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et des engins de chantiers. La durée des contrats est très variable en fonction de la nature des biens loués.

Le traitement comptable consiste à enregistrer, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné :

- des dettes de location au passif de l'état de situation financière ;
- des droits d'utilisation à l'actif de l'état de situation financière ;
- des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat ;
- des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces deux éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

Les dettes de location sont égales à la valeur actualisée des loyers futurs à payer, qu'ils soient fixes ou variables.

Les loyers variables varient en fonction du degré d'utilisation des biens loués, et sont comptabilisés en charges d'exploitation, dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche l'obligation se produit.

Pour l'actualisation de ces loyers, les taux d'intérêt implicites des contrats étant difficilement déterminables, le Groupe utilise généralement les taux d'endettement marginaux des entités porteuses des contrats de location. Pour ce faire, Suez détermine le spread de crédit obligataire du groupe, adapte ce spread par maturité, et lui ajoute les taux d'intérêts souverains par pays pour chaque maturité. Les taux d'intérêt ainsi déterminés sont ceux de dettes amortissables. Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial (montant de la dette de location, coûts directs initiaux marginaux décaissés et loyers payés d'avance, diminués des avantages reçus des bailleurs), à la date de prise d'effet des contrats de location.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée comptable des contrats. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

Les droits d'utilisation sont dépréciés en tant qu'actif isolé en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur ou aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.

Les valeurs comptables des dettes de location et des droits d'utilisation sont ajustées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou qu'une modification significative des faits et circonstances à la main du preneur conduit à un changement.

Exemptions

Le Groupe a choisi d'utiliser les exemptions offertes par IFRS 16, c'est-à-dire de ne pas appliquer le modèle comptable unique pour :

- les loyers relatifs à des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, si ces contrats ne contiennent pas d'options d'achat des biens loués ;
- loyers sur des contrats qui portent sur des actifs dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros ;
- le Groupe a comptabilisé un droit d'utilisation et une dette de location au titre de tous les décaissements futurs prévus dans les contrats de location de matériels de transport signés en tant que preneur, y compris au titre des composantes non locatives d'entretien et de réparation de ces véhicules. En revanche, le Groupe n'ayant pas appliqué cette simplification aux contrats de location portant sur les autres natures de biens loués, seules les composantes locatives de ces contrats ont fait l'objet d'un retraitement.

Les loyers qui bénéficient de ces exemptions sont comptabilisés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

La durée du contrat de location est définie contrat par contrat, en prenant en compte notamment la durée d'extension du contrat (i.e. si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer), ainsi que la durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat (i.e. si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option). Elle correspond principalement à la période non résiliable de chaque contrat, sauf dans les cas où le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Les analyses suivantes présentent les principaux postes relevant des contrats de location.

10.1 Droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les droits d'utilisation par catégorie d'actifs :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installation technique, et outillage industriel	Matériel de transport	Autres	Total
Au 31 décembre 2022	37	253	23	221	1	535
Variations de périmètre	-	(3)	(2)	2	-	(3)
Entrées d'actifs	0	54	(4)	190	0	240
Dotations aux amortissements	(9)	(77)	(4)	(93)	(1)	(183)
Résiliations	-	(11)	(2)	(24)	(0)	(37)
Au 31 décembre 2023	28	217	11	297	1	553
Variations de périmètre	-	1	1	3	-	5
Entrées d'actifs	5	171	10	158	0	344
Dotations aux amortissements	(10)	(80)	(5)	(104)	(0)	(199)
Résiliations	(0)	(3)	(0)	(1)	-	(4)
Change	(0)	1	0	1	(0)	3
Au 31 décembre 2024	23	307	17	354	0	701

10.2 Dette de location

Aux 31 décembre 2024, les flux actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Total	< 1 an	[1 et 2 ans[[2 et 5 ans]	> 5 ans
31 décembre 2024	730	142	118	216	253
31 décembre 2023	560	153	97	171	139

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	Total	< 1 an	[1 et 2 ans[[2 et 5 ans]	> 5 ans
31 décembre 2024	846	161	126	283	277
31 décembre 2023	611	155	112	186	158

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location, post date de prise de contrôle, se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Remboursement de la dette de location	183	177
Charge d'intérêt liée aux passifs locatifs	18	6
Charges locatives bénéficiant d'exemptions à IFRS16	138	132
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	339	314

10.3 Charges locatives bénéficiant d'exemptions dans le cadre de la norme IFRS 16

Les éléments suivants restent présentés en charges locatives :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Contrats de location à court terme	58	68
Contrats de location à faible valeur	2	15
Charges sur loyers variable	9	2
Composantes non locatives et autres	69	47
Total	138	132

Note 11 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les coentreprises	Participations dans les entreprises associées	Total
Au 31 décembre 2022	623	2 067	2 690
Acquisitions et augmentations de capital	3	9	12
Cessions	(10)	-	(10)
Dividendes	(27)	(118)	(145)
Résultat	47	124	170
Ecart de conversion	(34)	(44)	(78)
Autres	(0)	(35)	(35)
Au 31 décembre 2023	601	2 004	2 604
Acquisitions et augmentations de capital	14	58	72
Cessions	(34)	(24)	(58)
Dividendes	(24)	(81)	(105)
Résultat	48	131	179
Ecart de conversion	20	29	49
Autres	(12)	9	(3)
Au 31 décembre 2024	612	2 126	2 738

11.1 Participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2024, les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues par les collectivités locales concédantes. Elles représentent 33 entités juridiques différentes à fin décembre 2024 dont 3 entités représentant plus de 50% du montant présenté en participations dans les co-entreprises.

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
JV chinoises	567	559	46	49
<i>dont Jiangsu Sino French Water Company Ltd</i>	103	94	8	7
<i>dont Chongqing Sino French Water Supply Co. Ltd.</i>	167	154	9	14
Autres (contributions individuelles inférieures à 1,5% du total)	45	42	1	(3)
Total	612	601	48	47

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net	48	47
Autres éléments du résultat global (OCI)	19	(33)
Résultat global	67	13

11.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Groupe Acea	928	898	73	63
Groupe Suyu	676	635	35	32
Autres (contributions individuelles inférieures à 10% du total)	522	470	23	28
Total	2 126	2 004	131	124

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net	131	124
Autres éléments du résultat global (OCI)	31	(59)
Résultat global	162	64

Les participations dans les entreprises associées les plus significatives sont le groupe Acea et le groupe Suyu.

Le groupe Acea détenu à 23,33% par le Groupe Suez est coté à la Bourse de Milan. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe s'élève à 937 millions d'euros. La valeur boursière équivalente du Groupe Acea s'élève à 928 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Etat de la situation financière résumé du groupe Acea

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs non courants	9 731	9 193
Actifs courants	2 314	2 576
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	514	359
Actifs destinés à être cédés	181	18
Total Actif	12 226	11 787
Capitaux propres part du Groupe	2 505	2 377
Participations ne donnant pas le contrôle	371	446
Total Capitaux propres	2 876	2 823
Passifs non courants	5 982	5 616
Passifs courants	3 357	3 348
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	12	0
Total Passif et Capitaux propres	12 226	11 787
Dividendes versés	187	181

Compte de résultat résumé du groupe Acea

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	4 050	4 430
Résultat opérationnel brut	1 557	1 391
Résultat opérationnel	703	612
Résultat net part du Groupe	332	294
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	41	34
Résultat net	372	327
Autres éléments du résultat global	(22)	(56)
Résultat global de l'exercice	351	272

L'autre participation dans les entreprises associées significative au 31 décembre 2024 est Derun Environment détenue à 25,1% par le groupe Suyu, lui-même détenu à 100% par le Groupe.

Etat de la situation financière résumé du groupe Suyu

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs non courants	780	737
Actifs courants	1	1
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Total Actif	781	738
Capitaux propres part du Groupe	691	651
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Total Capitaux propres	691	651
Passifs non courants	66	64
Passifs courants	23	23
Total Passif et Capitaux propres	781	738
Dividendes versés	19	13

Le poste « Actifs non courants » de Suyu est constitué des titres mis en équivalence de « Derun Environment ».

Compte de résultat résumé du groupe Suyu

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel brut	(0)	0
Résultat opérationnel	(0)	0
Résultat net part du Groupe	33	31
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net	33	31
Autres éléments du résultat global	4	(43)
Résultat global de l'exercice	36	(12)

Note 12 Capitaux propres

12.1 Gestion du capital

Suez cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de la situation financière consolidée. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

12.2 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social individuel de la société Suez S.A. est constitué de 6,379,988,078 actions dont 6,328,187,416 ordinaires et 51,800,622 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 €. Sur ce nombre d'actions, 146,096,556 actions ordinaires et 51,800,662 actions de préférence sont considérées comme des instruments de dette dans les comptes consolidés.

	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférence	Valeur (en millions d'euros)	
				Capital social	Primes
Nb d'actions composant le capital social individuel	6 378 313 176	6 326 512 514	51 800 662	63	5 946
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(197 897 218)	(146 096 556)	(51 800 662)	(1)	(138)
Au 31 décembre 2023 - Nb d'actions en circulation	6 180 415 958	6 180 415 958	-	62	5 808
Augmentation de capital du 5 juillet 2024	500 000	500 000	-	-	-
Augmentation de capital du 19 juillet 2024	175 926	175 926	-	-	-
Augmentation de capital du 20 juillet 2024	998 976	998 976	-	-	-
Nb d'actions composant le capital social individuel	6 379 988 078	6 328 187 416	51 800 662	63	5 946
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(197 897 218)	(146 096 556)	(51 800 662)	(1)	(138)
Au 31 décembre 2024 - Nb d'actions en circulation	6 182 090 860	6 182 090 860	0	62	5 808

Les augmentations de capital des 5, 19 et 20 juillet 2024 pour respectivement 500 000, 175 926 et 998 976 actions nouvelles SUEZ de 0,01 € de valeur nominale correspondent à l'attribution d'actions gratuites en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés, la condition de présence ayant été satisfaite. L'augmentation de capital qui découle de l'émission de ces actions nouvelles est réalisée par prélèvement sur le compte « primes d'émission ».

12.3 Distribution de dividendes

En accord avec les résolutions votées par l'Assemblée Générale de Suez S.A. du 14 juin 2024, aucun dividende n'a été versé par Suez S.A. en 2024.

12.4 Participations ne donnant pas le contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les participations ne donnant pas le contrôle sur les filiales consolidées par intégration globales sont considérées comme des éléments de capitaux propres.

Le montant des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 452 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Macao Water & Shanghai Chemicals industrial (Asie pacifique)	173	155
Nuove Acque (Italie)	66	63
Prospect Water Partnership (Australie)	56	59
Boone Comenor	41	52
République Tchèque	42	46
EnviroServ (Afrique du Sud)	39	28
Autres	35	21
TOTAL	452	424

La ligne Asie pacifique correspond (i) aux 15% de participations détenues par les minoritaires qui incluent la part de la réévaluation des actifs nets réalisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des activités Suez acquises auprès de Veolia en janvier 2022 dans la société Macao Water. Cette société gère le contrat de concession de

l'approvisionnement en eau avec le Gouvernement de Macao SAR afin de fournir à la ville l'ensemble des services de gestion de l'eau et (ii) aux 50% de participations des minoritaires comprenant la part de la réévaluation des actifs nets réalisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des activités Suez acquises auprès de Veolia en janvier 2022 de Shanghai Chemical Industrial Park SFWD, société responsable de l'approvisionnement en eau industrielle et du traitement des eaux usées pour Shanghai Chemical Industry Park.

La ligne Nuove Acque correspond aux intérêts minoritaires représentés par les actionnaires publics de Nuove Acque pour 54%. Elle est également détenue par l'actionnaire privé Intesa Aretina Scarl pour 46%, Intesa Aretina Scarl étant détenue à 61 % par le Groupe Suez. Nuove Acque S.p.A. a été créée en 1999 pour gérer le service intégré de l'eau dans l'A.T.O. (Ambito Territoriale Ottimale) n° 4 Alto Valdarno, qui comprend 30 municipalités dans la province d'Arezzo et 5 dans la province de Sienne.

La ligne Prospect Water Partnership correspond aux 49% d'intérêts minoritaires de la société UniSuper. Exploitée par SUEZ depuis 1993, dans le cadre d'un contrat de construction-exploitation-transfert étendu qui court actuellement jusqu'en 2035, la PWWP est la plus grande usine de filtration d'eau d'Australie et fournit une eau potable à 85 % de la population de Sydney, soit environ quatre millions d'habitants.

La ligne Boone Comenor correspond aux intérêts minoritaires sur l'ensemble des entités de la joint-venture Boone Comenor Metalimpex détenue par Suez à hauteur de 73 % et par Renault pour les 27 % restants.

La ligne République Tchèque correspond aux minoritaires sur les entités tchèques, globalement détenues à 50% par Suez.

La ligne Enviroserv correspond aux 49% acquis par les partenaires de Suez (RBH et AIIM).

Note 13 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la

désactualisation des prévisions sont constatées au compte de résultat consolidé dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Les principales natures de provisions à long terme, hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité Recyclage et Valorisation).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution de site est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant.

13.1 Evolution des provisions

L'évolution des provisions courantes et non courantes au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2023	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Variations liées à la désactualisation (e)	Transferts	Ecarts de change	Variations de périmètre	Autres	31 décembre 2024
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	275	11	(26)	0	10	1	2	0	8	281
Risques sur participations	16	1	(1)	-	-	(8)	-	-	-	8
Garantie	8	5	(5)	-	-	-	(0)	-	-	8
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	48	29	(10)	(20)	-	(0)	0	(0)	-	47
Reconstitution de sites (b)	805	77	(71)	-	(28)	(0)	7	3	-	793
Restructurations (c)	19	7	(9)	-	-	(0)	0	-	-	17
Activité de réassurance (d)	59	5	-	-	-	-	-	-	-	65
Autres risques (e)	90	36	(23)	(24)	1	15	0	1	-	97
Total Provisions	1 319	173	(145)	(43)	(17)	8	9	3	8	1 315
Total provisions courantes	149	75	(42)	(43)	0	22	1	(0)	(0)	161
Total provisions non courantes	1 170	98	(103)	0	(17)	(14)	8	4	8	1 154

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture.

(b) Les provisions pour reconstitution de sites comprennent les provisions pour démantèlement et les provisions pour remise en état de site.

(c) Voir Note 5.2.2

(d) Correspond à l'activité de réassurance de Suez Ré.

(e) Voir Note 13.5.

Les provisions s'élèvent à 1 315 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 712 millions d'euros au titre de R&V France, 135 millions d'euros au titre de l'activité Déchets Dangereux, et 132 millions d'euros au titre de l'activité Eau France.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées dans le tableau ci-dessus sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024 :

en millions d'euros	(Reprises) nettes 2024	(Reprises) nettes 2023
Résultat des activités opérationnelles	(15)	(16)
Autres produits et charges financiers	(17)	(27)
Total	(32)	(43)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

13.2 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 14.

13.3 Litiges fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays.

Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2024 s'élève à 47 millions d'euros dont :

- 8 millions d'euros au titre de contentieux fiscaux hors impôts sur les sociétés
- 31 millions d'euros au titre de litiges sur des marchés et contrats principalement en France
- 8 millions d'euros relatifs à des litiges envers le personnel et les organismes sociaux essentiellement en France

13.4 Reconstitution de sites

En ce qui concerne les provisions pour réaménagement et suivi long terme, elles sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille. Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016, suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable, et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision, et est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation
- l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface)
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres)
- les coûts de traitement des lixiviats
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz

La provision pour suivi long terme est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de l'exercice, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

Au 31 décembre 2024, ces provisions concernent principalement les entités R&V France pour 545 millions d'euros, Suez R&V UK pour 132 millions d'euros, les entités IWS pour 95 millions d'euros et EnviroServ pour 22 millions d'euros.

13.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 31 décembre 2024, celles-ci incluent principalement des pertes à terminaison sur les contrats de construction, ainsi que des provisions pour risques divers pour 73 millions d'euros (dont 36 millions d'euros liés à l'activité Déchets et 32 millions d'euros liés à l'activité Eau).

Note 14 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Suez et ses filiales ont mis en place plusieurs régimes de retraite et avantages assimilés :

- **Plans à cotisations définies** : il s'agit de plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paie une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.
- **Plans à prestations définies** : il s'agit de plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant de l'obligation est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dus pour la période ;
- la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du

personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays et société. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation est retenue par zone monétaire et est appliquée à la dette, ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provision. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnée, le cas échéant), est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif dans l'état de la situation financière parmi les « Autres actifs » courants ou non courants.

Le Groupe comptabilise directement au sein de l'état consolidé du résultat global, les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience, ainsi que les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets, le cas échéant. Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

14.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté. Les principaux régimes de retraites et assimilés se trouvent en France et au Royaume-Uni.

14.1.1 Principaux régimes de retraites

En France

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

Au 31 décembre 2024, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs, régimes dits de « 1991 » et « 1998 », fermés en 2019 en application de la loi Pacte, s'élève à 4 millions d'euros. Les droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement ont été cristallisés à la date du 4 juillet 2019. La durée de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 3 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (2% de la dette brute au 31 décembre 2024).

Tous les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Au Royaume-Uni

Suez R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Suez R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des Local Government Pension Schemes (LGPS) que Suez R&R UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2024, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de Suez R&R UK s'élève à 88 millions d'euros. La durée de la dette actuarielle des régimes de Suez R&R UK est de 12 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 104% au 31 décembre 2024.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définies est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

14.1.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en "autres avantages postérieurs à l'emploi" et en "autres avantages à long terme".

14.2 Plans à prestations définies et autres avantages à long terme

14.2.1 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Coûts des services rendus de la période	(14)	(14)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(10)	(9)
Profits ou pertes actuariels	1	(0)
Coûts des services passés	-	4
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	7	5
Total	(16)	(14)
<i>dont comptabilisés en résultat opérationnel courant (en frais de personnel)</i>	(6)	(5)
<i>dont comptabilisés en résultat financier</i>	(10)	(9)

14.2.2 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état de résultat global

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés et actifs de régime constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Total
Solde au 31 décembre 2023	8	(275)	(267)
Pertes et gains actuariels ^(a)	(3)	(5)	(8)
Charge de l'exercice ^(b)	-	(16)	(16)
Prestations payées	5	16	21
Différence de change	-	(2)	(2)
Solde au 31 décembre 2024	9	(281)	(272)

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion et hors effet d'impôt, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état consolidé du résultat global.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde d'ouverture	23	58
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année ^(a)	(8)	(36)
Sociétés mises en équivalence et autres	-	0
Solde de clôture	15	23

(a) Sur avantages postérieurs à l'emploi.

14.2.3 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des engagements et des actifs de couverture du groupe Suez, leur évolution au cours de l'exercice, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024				31 décembre 2023				
	Retraites ^(a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	Autres avantages à long-terme ^(c)	Total	Retraites ^(a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	Autres avantages à long-terme ^(c)	Total	
Variation de la dette actuarielle									
Dette actuarielle début de période	(325)	(35)	(9)	(369)	(302)	(33)	(9)	(343)	
Coût des services rendus au cours de la période	(13)	-	(1)	(14)	(13)	(0)	(1)	(14)	
Intérêt sur la dette actuarielle	(13)	(1)	-	(15)	(12)	(1)	(0)	(14)	
Cotisations versées	-	-	-	-	(0)	-	-	(0)	
Modification de régime	-	-	-	-	4	-	(1)	4	
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-	-	-	(1)	-	(0)	(1)	
Réductions/Cessions de régimes	8	-	-	8	5	0	0	5	
Pertes et gains actuariels financiers	6	-	-	5	(19)	(2)	(0)	(21)	
Pertes et gains actuariels démographiques	(3)	-	1	(2)	(6)	(2)	-	(8)	
Prestations payées	17	2	1	20	20	2	1	23	
Autres	(5)	-	-	(5)	(1)	-	-	(1)	
Dette actuarielle fin de période	(A)	(329)	(35)	(8)	(372)	(325)	(35)	(10)	(369)
Variation des actifs de couverture									
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	102	-	-	102	104	-	-	104	
Produit d'intérêts des actifs de couverture	4	-	-	4	5	-	-	5	
Cotisations perçues	6	-	-	6	17	2	1	20	
Réductions/Cessions de régimes	(1)	-	-	(1)	(0)	-	-	(0)	
Pertes et gains actuariels financiers	(10)	-	-	(10)	(7)	-	-	(7)	
Prestations payées	(6)	-	-	(6)	(19)	(2)	(1)	(22)	
Autres	4	-	-	4	3	-	-	3	
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	(B)	101	-	-	101	-	-	102	
Couverture financière	(A+B)	(228)	(35)	(9)	(272)	(223)	(35)	(10)	(267)
Engagements nets de retraites		(228)	(35)	(9)	(272)	(223)	(35)	(10)	(267)
Total Passif		(237)	(35)	(9)	(281)	(230)	(35)	(10)	(275)
Total Actif		9	-	-	9	7	0	0	8

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

14.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro, ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(94)	66	-	-	(28)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(32)	36	-	-	4
Plans non financés	(243)	-	-	-	(243)
31 décembre 2023	(369)	102	-	-	(267)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(48)	21	-	-	(27)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(71)	80	-	-	10
Plans non financés	(253)	-	-	-	(254)
31 décembre 2024	(372)	101	-	-	(272)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	2024	2023
Placements actions	7%	10%
Placements obligations	82%	80%
Immobilier	2%	0%
Autres (y compris monétaires)	9%	10%
Total	100%	100%

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Asie Océanie	Autres
Placements actions	7%	8%	8%	1%
Placements obligations	84%	75%	75%	10%
Immobilier	2%	15%	15%	2%
Autres (y compris monétaires)	7%	2%	2%	87%
Total	100%	100%	100%	100%

14.2.5 Hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation des engagements	3,6%	4,2%	3,0%	3,8%	2,9%	3,7%	3,5%	4,1%
<i>dont zone Euro</i>	3,3%	3,8%	3,3%	-	3,0%	-	3,3%	4,1%
<i>dont Royaume-Uni</i>	5,1%	5,4%	0,0%	-	0,0%	-	5,1%	5,4%
Taux d'augmentation des salaires	2,2%	2,8%	2,6%	2,3%	2,5%	2,0%	2,3%	2,7%
Taux d'inflation	1,4%	2,2%	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%	1,5%	2,2%
<i>dont zone Euro</i>	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%
<i>dont Royaume-Uni</i>	3,1%	3,2%	0,0%	-	0,0%	-	3,1%	-
Durée résiduelle de service	16 ans	12 ans	11 ans	11 ans	7 ans	6 ans	16 ans	11 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Au 31 décembre 2024 les taux ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro et livre sterling) à partir des données, soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité, soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays dans lesquels il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Des taux d'actualisation ont été déterminés par zone monétaire en fonction de la durée de chaque régime et ont été appliqués à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (coût des services rendus et charge d'intérêts nette).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 11,2 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 9,6 %.

14.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2024, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférant sont les suivants :

	Zone Euro		Royaume-Uni		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements nets ^(a)	(209)	(40)	2	-	(21)	(3)
Taux d'actualisation des engagements	3,0%	2,5%	5,1%	-	3,1%	2,8%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,2%	1,0%	-	4,4%	2,3%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%	0,0%	-	0,9%	1,2%
Durée résiduelle de service	16 ans	9 ans	8 ans	-	14 ans	12 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier l'Asie.

14.2.7 Versements attendus en 2025

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2025 des contributions aux fonds, ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de 22 millions d'euros environ au profit de ses régimes à prestations définies.

14.3 Plans à cotisations définies

En 2024, le groupe a comptabilisé une charge de 3 millions d'euros (3 millions d'euros en 2023) au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les "charges du personnel" dans le compte de résultat.

Note 15 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

IFRS 2 prescrit de comptabiliser les services reçus des salariés, rémunérés par l'octroi d'avantages sous la forme de paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions peuvent être réglés soit en actions, soit en trésorerie. Dans le cas d'un règlement en actions, les services reçus sont évalués par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions au sein du Groupe correspondent à des plans d'attribution gratuite d'actions et d'épargne salariale, qui sont réglés en trésorerie. Leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat.

Les montants comptabilisés au compte de résultat au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Plans d'attribution d'actions gratuites	(18)	(14)
Plan d'actionnariat salarial	(14)	(13)
Total	(32)	(28)

15.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

Les charges au titre des plans d'attribution gratuite d'actions, comptabilisées au sein des charges de personnel dans le Résultat Opérationnel Courant – se décomposent par plan comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Plans LTI 2022	(4)	(9)
Plans LTI 2023	(9)	(5)
Plans LTI 2024	(5)	-
Total	(18)	(14)

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 20 juillet 2022 a décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 19 863 314 actions (pouvant être porté à un maximum de 26 929 121 actions en cas de surperformance).

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 19 juillet 2023 a décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 23 531 944 actions (pouvant être porté à un maximum de 30 808 796 actions en cas de surperformance).

Le conseil d'administration de Suez S.A. du 14 mai 2024 a décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 22 081 738 actions (pouvant être porté à un maximum de 27 368 156 actions en cas de surperformance). Pour les trois plans, l'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions.

En plus d'une condition de présence, le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans :

- conditions de performance financière (évolution de l'EBITDA et du *Free Cash Flow*) pour 80%
- trois conditions liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour 20%.

Il a par ailleurs été décidé de l'attribution d'actions gratuites soumises uniquement à des conditions de présence :

- Décision du Conseil d'Administration de Suez S.A. du 20 juillet 2022 d'attribuer, en faveur d'un bénéficiaire désigné, 2 542 668 actions gratuites dont l'acquisition est soumise à une condition de présence (i) d'un an à compter de la date d'attribution pour 1 543 692 actions, et (ii) de deux ans à compter de la date d'attribution pour 998 976 actions ;
- Décision du 5 juillet 2023 de la PDG, agissant en vertu de la subdélégation de compétence accordée par le Conseil d'administration du 7 février 2023, d'une attribution gratuite de 500.000 actions de la Société réalisée au bénéfice d'un bénéficiaire désigné. L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an à compter de la date d'attribution du plan
- Décision par le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 19 juillet 2023, d'attribuer :
 - 750 000 actions gratuites en faveur de certains salariés au Royaume-Uni dont l'acquisition est soumise à une condition de présence de deux ans ;
 - 175 926 actions gratuites en faveur d'un salarié dont l'acquisition est soumise à une condition de présence s'étalant jusqu'au 1^{er} novembre 2023.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs à ces plans d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	Plan LTI 2022		Plan LTI 2023		Plan LTI 2024	Total
	Plan LTI 2022	MS ^(a)	Plan LTI 2023	MS ^(a)		
Nombre d'actions au 1er janvier 2023	18 485 715	2 542 668	-	-	-	21 028 383
Actions attribuées sur l'exercice	-	-	24 457 941	500 000	-	24 957 941
Actions livrées sur l'exercice	(18 000)	(1 543 692)	-	-	-	(1 561 692)
Actions annulées sur l'exercice	(1 916 500)	-	(808 335)	-	-	(2 724 835)
Nombre d'actions au 31 décembre 2023	16 551 215	998 976	23 649 606	500 000	-	41 699 797
Actions attribuées sur l'exercice	-	-	-	-	23 568 775	23 568 775
Actions livrées sur l'exercice	-	(998 976)	(175 926)	(500 000)	-	(1 674 902)
Actions annulées sur l'exercice	(3 334 798)	-	(3 036 578)	-	(1 885 186)	(8 256 562)
Nombre d'actions au 31 décembre 2024	13 216 417	-	20 437 102	-	21 683 589	55 337 108

(a) Il s'agit des plans LTI dédiés au mandataire social.

La liquidité des actions, à compter de leur livraison, sera assurée par Suez S.A. Ces plans sont qualifiés, selon IFRS2, de *cash settled plans*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur à la date d'attribution et réévalué à chaque clôture jusqu'à la date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

La charge et le passif reconnus au 31 décembre 2024 s'élèvent respectivement à 18 millions d'euros, charges sociales incluses (16 millions d'euros hors charges sociales) et à 33 millions d'euros, sur la base de la juste valeur de l'action en vigueur au 31 décembre 2024 de 1,16 €.

En termes de sensibilité, une variation de +10% de la juste valeur de l'ensemble des instruments augmenterait le passif de 4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

15.2 Plans d'actionnariat salarial

Les charges au titre des plans d'actionnariat salarial se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Plan GO SUEZ 2022 - Formule reinvest	(4)	(4)
Plan GO SUEZ 2022 - Formule classique	(1)	(1)
Plan GO SUEZ 2022 - Formule multiple	(9)	(8)
Total	(14)	(13)

Pour rappel, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarial au cours de l'exercice 2023, le 17 juillet 2022, le Conseil d'administration de la société Suez S.A. avait décidé de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du groupe par émission d'actions ordinaires nouvelles assorties, selon les différentes formules de plan d'actionnariat salarial, de l'attribution gratuite d'actions de préférence (ci-après « ADP ») ou de bons de souscription d'actions (ci-après « BSA »).

L'investissement des salariés s'effectue par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Go Suez (ci-après le « FCPE »).

Les principales caractéristiques des plans mis en place et des émissions d'actions et autres instruments associées sont détaillées ci-après.

	Go Suez Reinvest	Go Suez Classique	Go Suez Multiple
Fonctionnement résumé du plan	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, si le prix de l'action Suez est supérieur au prix de	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, le montant du rachat	Ce plan garantit au bénéficiaire, à échéance, de récupérer 100% de son apport personnel. Si à la fin de la période de blocage de 5

	référence de 1 €, la valeur des avoirs sera égale à l'investissement initial plus 2,2 fois la plus-value sur l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	correspondra au prix de l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	ans, le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de l'action Suez fixé à 1 €, le gain sera égal à 7,2 fois la différence. En garantie de l'apport personnel et de l'effet multiplicateur, les bénéficiaires renoncent aux dividendes éventuels.
Principales caractéristiques des émissions fixées par le Conseil d'Administration	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 €. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 1,2 actions de préférence	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 20%, soit 0,8 € par action. Un abondement en numéraire payé par l'employeur vient compléter la souscription des salariés	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 2,41%, soit 0,9759 € par action. La capacité d'investissement du bénéficiaire est augmentée par un complément bancaire de 8,759 fois son apport personnel. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 0,72 BSA
Période de souscription	Du 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022
Date de l'augmentation de capital	2 décembre 2022	6 janvier 2023	6 janvier 2023
Montant des souscriptions	43 167 219	14 634 329 ⁽¹⁾	82 596 688
Nombre d'actions ordinaires émises	43 167 219	18 292 912	84 636 426
Nombre d'actions de préférence émises	51 800 662	-	-
Nombre de BSA émis	-	-	60 938 226

(1) Abondement versé en numéraire par l'employeur inclus

Afin de permettre au FCPE de satisfaire aux cas de déblocage anticipé et, le cas échéant, de racheter les avoirs devenus disponibles, la société Suez S.A. s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE en rachetant l'ensemble des titres et des actions ordinaires pouvant résulter de la conversion des instruments émis.

Selon IFRS 2, ce plan est qualifié de *cash settled plan*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur, passif qui est réévalué à chaque clôture jusqu'à la date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

Le groupe comptabilise les impacts suivants au titre de ces plans d'actionnariat salarial :

- Reconnaissance d'une charge de personnel au titre des décotes en numéraire, de l'abondement en numéraire accordé par l'employeur, ainsi que des actions de préférence et des BSA attribués gratuitement ;
- Comptabilisation du montant des souscriptions en trésorerie ;
- Reconnaissance d'un passif (dettes sociales) correspondant au nombre d'instruments émis évalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a réévalué ce passif pour tenir compte de la variation de la juste valeur des instruments à date de clôture (juste valeur d'une action ordinaire estimée à 1,16 euros, juste valeur d'une action de préférence et d'un bon de souscription d'actions estimée à 0,2833 euros) et du nombre d'instruments en circulation à la date de clôture. La charge et le passif ainsi reconnus au 31 décembre 2024 s'élèvent respectivement à 14 millions d'euros et à 182 millions d'euros (respectivement à 13 millions d'euros et à 182 millions d'euros au 31 décembre 2023).

En termes de sensibilité, une variation de +10% de la juste valeur de l'ensemble des instruments augmenterait le passif de 18 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Note 16 Transactions avec des parties liées

Les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées sont présentées en application de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

16.1 Transactions avec les actionnaires

Au 31 décembre 2024, les positions avec la société Suez Holding comprennent un compte courant débiteur pour 203 millions d'euros et une créance d'intégration fiscale en compte courant pour 4 millions d'euros. Les intérêts versés s'élèvent à 8 millions d'euros sur l'exercice 2024, contre 4 millions d'euros en 2023.

Aucune autre transaction significative n'a été enregistrée sur l'exercice 2024.

16.2 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

Ces transactions concernent les transactions avec les sociétés associées et coentreprises du groupe Suez. Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 avec ces sociétés sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2024
Transactions avec les sociétés associées		Transactions avec les coentreprises
Produits/ (charges)	19	Produits/ (charges)
SENEAU	5	France Plastique Recyclage
GREEN METAL FRANCE SAS	4	DropMI S.r.l.
Sardi	4	Autres
ROANNE BIOENERGIE	2	
Aquasure Holdings	2	
Autres	3	
Créances / Prêts	68	Créances / Prêts
Aquasure Holdings	29	France Plastique Recyclage
SENEAU	13	Panjin Sino French Water Supply Co. Ltd.
SCIP SITA Waste Services Co. Ltd.	7	DropMI S.r.l.
Sardi	5	Terrial SAS
ROANNE BIOENERGIE	4	Autres
THAU MARITIMA	4	
Wuhan Sino French Water Company Limited	3	
Autres	3	
Dettes	7	Dettes
BIOSYNERGY	8	Autres
Autres	(0)	
		9
		32
		(1)
		(1)

16.3 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent comme les membres du conseil d'administration et/ou du comité exécutif de la société Suez S.A. présents au cours de l'exercice.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Rémunération versée (y compris indemnités)	(8)	(9)
Avantages en nature	-	-
Indemnités de fin de mandat	(6)	-
Avantages court terme (coût des services rendus)	(14)	(9)
Cotisations au titre de régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies	(1)	(0)
Paiements fondés sur des actions (hors charges sociales)	(2)	(5)
Autres avantages accordés aux principaux dirigeants	(2)	(5)

Il convient de noter qu'une charge de 2 millions d'euros a également été comptabilisée au titre des rémunérations variables provisionnées en date du 31 décembre 2024.

Les principaux dirigeants présents au 31 décembre 2024 disposent de 5 157 926 actions gratuites de performance dont les conditions d'acquisition sont présentées en Note 15.1.

Il n'existe aucune transaction de type prestations de services entre les principaux dirigeants et les entités du groupe.

Note 17 Evènements postérieurs à la clôture

Le 24 janvier 2025, le Groupe Suez a annoncé la signature d'un accord d'acquisition majoritaire de Gruppo Ecosistem, une entreprise indépendante spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets industriels (collecte d'huiles et de batteries usagées) de plus de 400 employés. Cette acquisition renforce la présence de Suez en Italie et conforte son positionnement sur ce marché à forte valeur ajoutée.

Note 18 Liste des principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024

La liste des entités présentées ci-dessous reprend les principales entités holdings et opérationnelles par zone géographique et activités. Les entités présentées ci-après couvrent plus de 80% des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Résultat net part du Groupe et Dette nette.

SUEZ		% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation ⁽⁴⁾	
Noms	Adresse du siège social	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Holdings							
SUEZ	Alliplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ International	Alliplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
France - Eau & Déchets							
SUEZ Eau France (et ses filiales)	Alliplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ R&V France (et ses filiales)	Alliplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
IWS France (et ses filiales)	Alliplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ Digital Solutions	34-36 rue Antoine Primat, CS 50256, 69616 Villeurbanne Cedex - France	100	100	100	100	IG	IG
Royaume Uni - Déchets							
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES - Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	IG
Europe (hors Royaume Uni) - Eau							
ACEA Spa	P.le Ostiense, 2 - 00154 Roma - Italie	23	23	23	23	MEE	MEE
Nuove Acque	Via Montefalco, 55 - 52100 Arezzo - Italie	28	28	46	46	IG	IG
Ostravske vodarny a kanalizace, as	Nadrazni 3114/28 - 729 71 Ostrava Moravska Ostrava - République Tchèque	50	50	50	50	IG	IG
Asie - Eau & Déchets							
Sociedade de Abastecimento de Aguas de Macau	718 avenida do Conselheiro boija, Macao - Chine	85	85	85	85	IG	IG
Chongqing Derun Environment Company Limited	No. 20-1, Block 3, 101 Cypress Road Springfield Road Chongqing - Chine	25	25	25	25	MEE	MEE
SUEZ Environmental Technology (Beijing) Company Ltd	Room No. 118, Building 23, No.31 North Third Ring Road, Haidian District, Beijing - Chine	100	100	100	100	IG	IG
Shanghai Chemical Industrial Park Company Limited	No. 168, Mu Hua Road, Shanghai Chemical Industry Park, 201507 Shanghai - Chine	50	50	50	50	IG	IG
Reste du Monde - Eau & Déchets							
SUEZ Australia Holding Property Limited	Level 3, 3 Rider Boulevard, Rhodes, NSW 2138 - Australie	100	100	100	100	IG	IG
Prospect Water Partnership	Level 6/5 Rider Boulevard, Rhodes, NSW 2138 - Australie	51	51	51	51	IG	IG
SUEZ India Private Limited	Unitech Business Park, Tower A, 2nd Floor, South City 1, 122001 Gurgaon - Inde	100	100	100	100	IG	IG
Gandharbpur Water Treatment SNC	Alliplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux - France	99	99	99	99	IG	IG
Enviroserv Holdings Pty Ltd (et ses filiales)	Central Office Park N°4, 257 Jean Avenue Centurion - 0157 Gauteng - Afrique du Sud	51	51	51	51	IG	IG
SUEZ Services Maroc	20 Boulevard Rachidi - Casablanca Maroc	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ Kenitra Zones Franches Maroc	Lot N°11.27, Atlantic Freee Zone Extension, Kenitra - Maroc	100	100	100	100	IG	IG
Consulting							
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre - France	100	100	100	100	IG	IG

⁽⁴⁾ IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence.

Note 19 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024							
	Ernst & Young Audit		Réseau		Forvis Mazars		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
SUEZ SA	648	55%			430	12%		
Filiales intégrées et activités conjointes			3 507	85%	2 281	66%	1 505	90%
Services autres que la certification des comptes								
SUEZ SA	533	45%			435	13%		
Filiales intégrées et activités conjointes			639	15%	304	9%	166	10%
Total	1 181	100%	4 146	100%	3 450	100%	1 609	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice 2024 à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent notamment les travaux de vérification sur les informations RSE et CSRD.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023							
	Ernst & Young Audit		Réseau		Forvis Mazars		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
SUEZ SA	627	92%			758	22%		
Filiales intégrées et activités conjointes			3 431	78%	2 385	70%	1 220	99%
Services autres que la certification des comptes								
SUEZ SA	55	8%			40	1%		
Filiales intégrées et activités conjointes			957	22%	210	6%	14	1%
Total	682	100%	4 388	100%	3 394	100%	1 234	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice 2023 à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent notamment les travaux de vérification sur les informations RSE.